

---

# Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique

Edition 2017



---

# Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique

Edition 2017

## COLOPHON

### **Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique (Editions 2017)**

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel :  
*Het economische gewicht van instellingen zonder winstoogmerk in België (Uitgave 2017).*

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

#### AUTEUR(S)

Catherine Rigo, *senior expert*

Odile Biernaux, *expert*

Hélène Volon, *expert*

#### COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Gerrit Rauws, *Directeur*

Sophie Van Mallegem, *Coordinatrice de projet*

Anissa Arrousi, *Project & knowledge manager*

#### CONCEPTION GRAPHIQUE

Salutpublic

#### MISE EN PAGE

TiltFactory

#### TRADUCTION

Patrick De Rynck

#### PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté

Cette publication peut être téléchargée gratuitement  
sur notre site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Une version imprimée de cette publication électronique peut être  
commandée (gratuitement) sur notre site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

#### DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2017/10

#### NUMÉRO DE COMMANDE

3490

Juin 2017

Avec le soutien de la Loterie Nationale

## AVANT-PROPOS

Cette troisième édition du rapport sur ‘Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique’ (ISBL) est le fruit d’une collaboration réitérée entre la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l’Observatoire des associations et fondations de la Fondation Roi Baudouin. Ce document inscrit dans le temps notre volonté de cartographier et d’accroître la visibilité du secteur associatif en Belgique.

Depuis 2004, la Banque Nationale de Belgique publie un compte satellite des institutions sans but lucratif. Ce compte satellite est élaboré d’après une méthodologie internationale basée sur les définitions du *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts* (Nations Unies, New-York, 2003). Il est établi sur base des chiffres repris dans la version des comptes nationaux détaillés et publiés le 30 septembre de l’année précédente. Le compte satellite couvre uniquement les organisations ayant du personnel salarié et/ou déposant leurs comptes annuels à la Centrale des bilans de la BNB. Dans l’introduction, il est précisé ce qu’il faut entendre par institutions sans but lucratif.

La Belgique est l’un des trois pays pionniers, avec l’Australie et l’Italie, à avoir publié dès 2004 un compte satellite des ISBL grâce, notamment, aux travaux préparatoires du Prof. Sybille Mertens de l’Université de Liège.

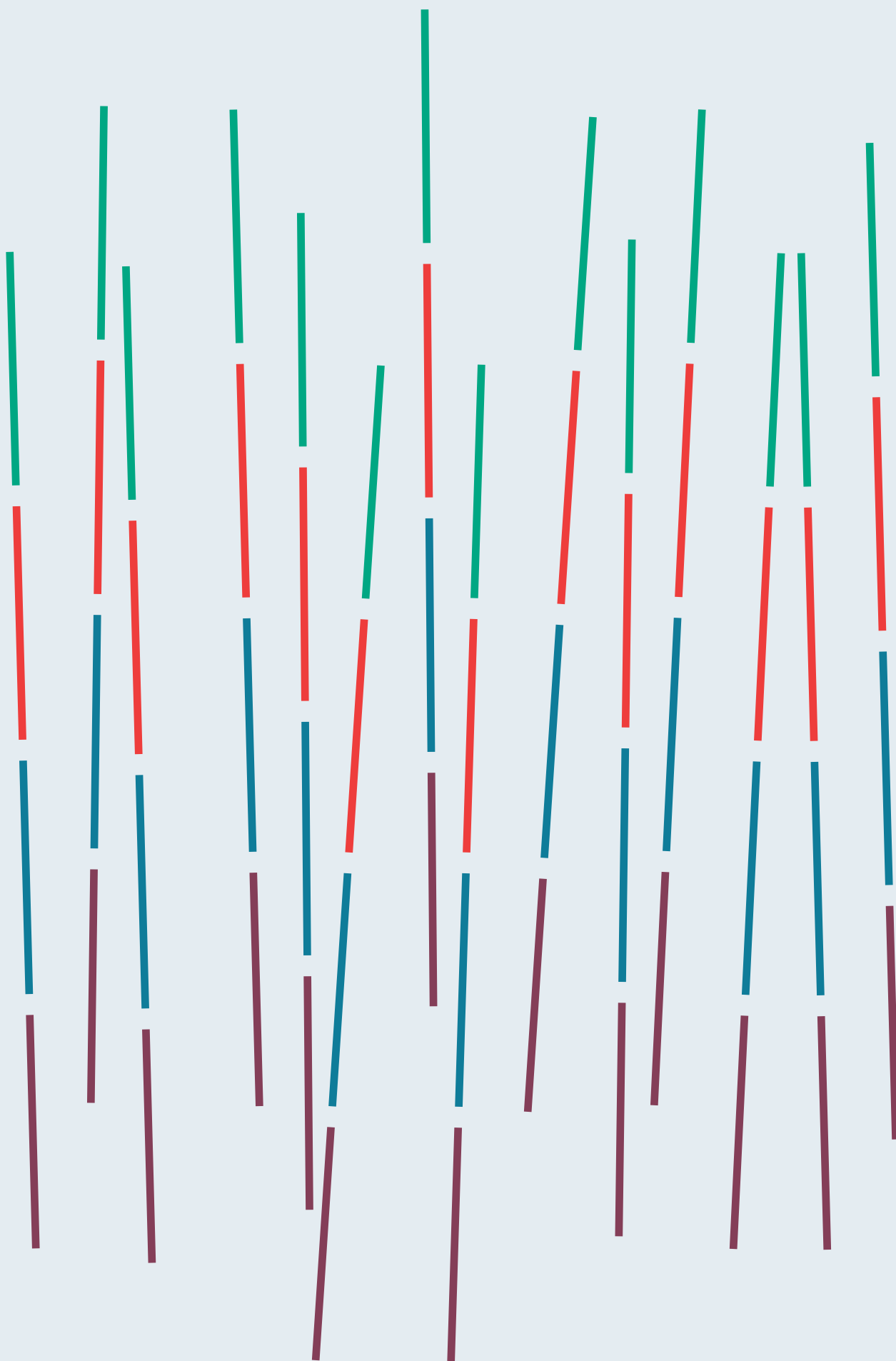
Créé en 2012, l’Observatoire des associations et fondations de la Fondation Roi Baudouin vise à connaître davantage les contours et les enjeux du secteur associatif en Belgique. Il veille également à objectiver la place qu’occupe le secteur en termes sociaux et économiques. Le présent rapport est l’un des outils de l’Observatoire.

Le compte satellite des ISBL contient une masse importante d’informations sur la place, le dynamisme et les caractéristiques sectorielles, financières et régionales des ISBL en Belgique. La présente publication a l’ambition d’en extraire la substance, de la mettre en perspective et de la présenter de manière claire et attractive. De précieux enseignements en sont ainsi tirés.

Les ISBL sont pourvoyeuses et créatrices d’un volume d’emplois non négligeable, en raison notamment du vieillissement de la population et de besoins importants dans l’aide aux plus démunis.

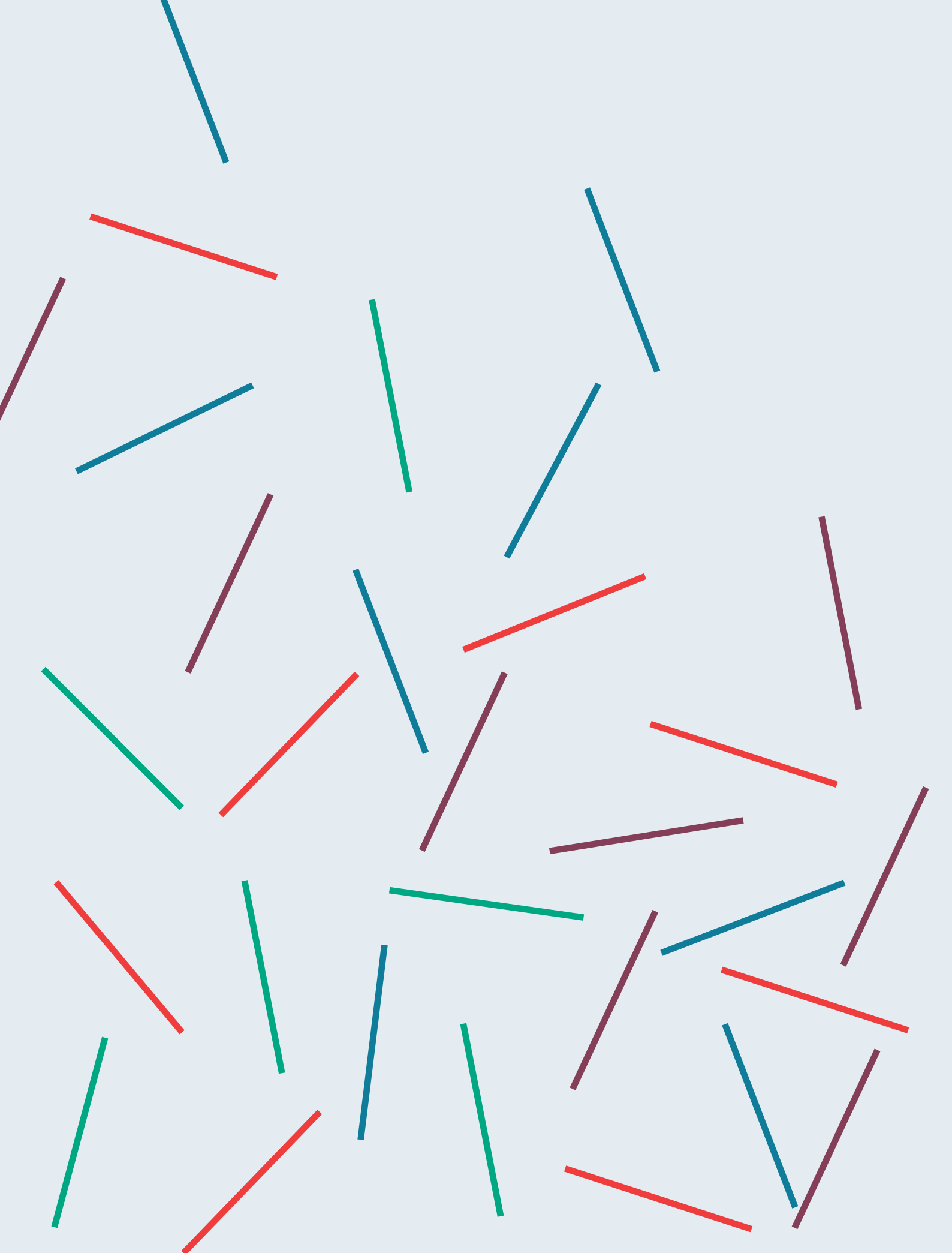
La Fondation Roi Baudouin tient à remercier tout particulièrement la Banque Nationale de Belgique, et plus spécifiquement les membres du Département Statistique générale, Comptes nationaux et régionaux et enquêtes de conjoncture, pour la qualité, la précision et la lisibilité de leur travail.

La Fondation Roi Baudouin  
Juin 2017



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos.....</b>	<b>5</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>9</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1. IMAGE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF.....</b>	<b>15</b>
<b>1.1 La place des ISBL dans l'économie en 2014.....</b>	<b>16</b>
<b>1.2 Le dynamisme du secteur des ISBL depuis 2009.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 2. ANALYSE DÉTAILLÉE.....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 Le poids des ISBL par branche d'activité .....</b>	<b>22</b>
<b>2.2 Les dépenses des ISBL.....</b>	<b>27</b>
2.2.1 Les dépenses courantes des ISBL.....	27
2.2.2 Les coûts de production des ISBL.....	28
2.2.3 Les dépenses d'investissement des ISBL.....	30
<b>2.3 Les ressources des ISBL .....</b>	<b>31</b>
2.3.1 L'origine des ressources courantes des ISBL .....	31
2.3.2 Le financement public des ISBL .....	32
<b>2.4 L'emploi salarié dans les ISBL.....</b>	<b>34</b>
2.4.1 Volume .....	34
2.4.2 Heures prestées et salaires.....	36
<b>CHAPITRE 3. LA DIMENSION RÉGIONALE DU SECTEUR ASSOCIATIF</b>	<b>41</b>
<b>Conclusions.....</b>	<b>46</b>
<b>Annexe - Délimitation des groupes d'activités .....</b>	<b>48</b>





## RÉSUMÉ

La Banque nationale de Belgique (BNB) publie, pour le compte de l'Institut des comptes nationaux (ICN), un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) qui contient une quantité de données économiques significatives sur le secteur. À l'instar des deux éditions précédentes, la présente étude fournit de manière attrayante les informations essentielles qui peuvent être extraites de ces statistiques, à l'aide de tableaux et de graphiques clairs. Cette édition 2017 couvre la période 2009-2014.

Par rapport à l'édition précédente publiée en 2013 et portant sur la période 2009-2010, la méthodologie suivie par l'ICN a connu quelques adaptations. Ces modifications méthodologiques visent la cohérence avec les changements apportés par la nouvelle référence européenne pour l'établissement des comptes nationaux, le SEC2010. L'intérêt de cette étude est par conséquent double : elle reprend des statistiques qui s'inscrivent dans le cadre du SEC2010 et elle couvre une période plus longue que l'édition précédente. La qualité des statistiques produites s'en trouve améliorée.

La population couverte par le compte satellite des ISBL comprend notamment l'ensemble des asbl, des fondations, des temporels du culte, des syndicats, des unions professionnelles et des partis politiques. Les organisations contrôlées par les administrations publiques ne relèvent pas de cette catégorie. En outre – et pour des raisons de disponibilité de données – seules les ISBL qui occupent des travailleurs salariés et/ou déposent leurs comptes annuels à la Centrale des bilans de la BNB sont prises en compte.

Les principaux enseignements des précédents rapports, qui couvraient les années 2000-2008 et 2009-2010, sont confirmés et renforcés. Les ISBL sont indéniablement un acteur important du paysage économique belge, tant pour ce qui est de leur contribution de 5,4 p.c. à la richesse nationale (PIB) que sur le plan de l'embauche où le secteur occupe 12,3 p.c. des emplois salariés disponibles.

Le précédent rapport pointait l'augmentation ininterrompue de cette proportion sur la période 2000 à 2008 grâce à un taux de croissance de l'emploi systématiquement plus élevé dans le secteur associatif par rapport au reste de l'économie. Cette tendance est confirmée pour la période 2009-2014 où, malgré un marché en demi-teinte, l'emploi dans les ISBL a continué à progresser, renforçant ainsi la place d'employeur important du secteur dans l'économie belge. Globalement, le secteur a en effet concouru pour près de 58 p.c. à la création d'emplois entre 2009 et 2014.

Les ISBL couvrent un large éventail d'activités. Alors que la branche des « autres activités de services<sup>1</sup> » en recense le plus grand nombre, ce sont les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » qui dominent l'activité économique du secteur des ISBL et ce, dans les trois régions du pays.

---

<sup>1</sup> La principale branche d'activité de ce groupe est dite des « activités des organisations associatives » qui rassemble à titre d'exemples les plus illustratifs : les syndicats, les partis politiques, les regroupements professionnels ainsi que les activités des organisations religieuses, les associations de jeunesse, les associations et mouvements pour adultes, les associations pour la prévention de la santé, les associations pour l'environnement et la mobilité, etc.

Les dépenses des ISBL se singularisent par la prépondérance du poste des rémunérations. Les ressources courantes des ISBL sont principalement issues des revenus tirés de la vente de biens et services ainsi que des transferts courants.

Concernant l'origine de ces ressources, une certaine hétérogénéité apparaît selon la branche d'activité considérée. Dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale », le financement public (les ventes de biens et de services et les transferts courants) couvre en 2014 plus de la moitié des ressources totales des ISBL tandis que dans les autres branches d'activités, l'essentiel de leurs ressources provient des ménages, des entreprises, du secteur associatif et de l'étranger. En termes absolus, les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » sont les principales bénéficiaires de subventionnements en provenance de l'administration publique.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des activités de l'Observatoire des associations et fondations de la Fondation Roi Baudouin. L'Observatoire est chargé de collecter des données et d'accroître la visibilité du secteur associatif via l'analyse d'informations fiables sur un plan tant quantitatif que qualitatif.

## INTRODUCTION

À deux reprises déjà, en 2011 et en 2013, une collaboration entre la Fondation Roi Baudouin et la Banque Nationale de Belgique (BNB), a permis la publication d'une étude sur le poids économique du secteur associatif en Belgique, respectivement sur les périodes 2000-2008 et 2009-2010. La présente publication s'inscrit dans la continuité de cette collaboration. Elle présente une mise à jour de l'étude précédente dont le contenu et la structure sont conservés. Un engagement est déjà pris pour compléter ce rapport au printemps 2019 des chiffres de la période 2014-2016.

L'analyse se fonde sur les nouvelles statistiques publiées par la BNB pour le compte de l'Institut des comptes nationaux (ICN) et relatives au compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) entre 2009 et 2014. Ce compte rassemble un ensemble de données sur le secteur associatif, données qui présentent le grand avantage d'être cohérentes avec le cadre central des comptes nationaux, et plus particulièrement avec les comptes des secteurs dont il constitue une sorte de produit dérivé.

Le compte satellite des ISBL contient une masse importante d'informations. La présente publication a l'ambition d'en extraire la substance, de la mettre en perspective et de la présenter de manière claire et attractive. De précieux enseignements en sont ainsi tirés, notamment sur la place qu'occupent ces institutions au sein de l'économie belge.

Par rapport à la dernière édition du rapport, publiée en 2013, la méthodologie suivie par l'ICN<sup>2</sup> a été adaptée au bénéfice de la qualité des statistiques produites. Notons toutefois que l'ICN a adapté le compte satellite des ISBL pour qu'il reflète les changements apportés par la nouvelle référence méthodologique européenne pour l'établissement des comptes nationaux, le SEC2010. L'intérêt de cette étude est par conséquent double : elle reprend des statistiques qui s'inscrivent dans le cadre du SEC2010 et elle couvre une période plus longue que l'édition précédente, à savoir de 2009 à 2014. Le lecteur est invité à se référer à la publication de 2011 s'il souhaite disposer d'une perspective sur la période de 2000 à 2008<sup>3</sup>, sachant toutefois qu'une rupture méthodologique sépare ces deux périodes.

La première section de cette publication vise à dégager une image générale du secteur des ISBL et de son importance relative en Belgique. Une analyse plus détaillée est menée dans la deuxième section. Le poids des diverses branches d'activités est examiné, de même que la structure des dépenses et des ressources des ISBL, avant de faire ressortir le rôle rempli par les ISBL sur le marché de l'emploi. Enfin, une dernière section est consacrée à la dimension régionale de la sphère associative.

---

2 Une description de ces points méthodologiques se trouve dans la publication de l'ICN : « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2014 », Bruxelles, mai 2017.

3 « Le poids économique des associations en Belgique. Analyse quantitative », Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, mars 2011.

Dans cette publication, les termes d'ISBL, d'associations, d'institutions ou de secteur associatif seront indifféremment utilisés pour désigner l'ensemble des organismes couverts par le compte satellite. Il faut toutefois garder en mémoire que la couverture du compte satellite des ISBL est strictement définie (se référer à la définition reprise dans l'encadré). Ainsi, il convient de ne pas assimiler la population des ISBL visées par le compte satellite à des notions telles que la notion de secteur non-marchand (lequel comprend notamment les services publics) ou d'économie sociale (laquelle inclut des formes d'organisations comme certaines coopératives, les mutuelles et les sociétés à finalité sociale qui ne respectent pas strictement le critère de finalité non lucrative qui s'applique aux ISBL).

En outre, pour des raisons de disponibilité de données, seules les ISBL employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels à la Centrale des bilans de la BNB sont prises en compte dans la population du compte satellite. Dès lors, la place du secteur associatif dans l'économie est sous-estimée puisque le compte satellite des ISBL ne mesure pas l'activité bénévole.

## Qu'entend-on par compte satellite des institutions sans but lucratif ? (brève description\*)

### *Le concept de compte satellite*

Le cadre central des comptes nationaux ne permet pas de répondre à toutes les questions. Il présente en effet l'information statistique suivant un canevas bien défini qui peut, dans certains cas, s'avérer inopérant pour appréhender une réalité économique particulière. C'est pourquoi des présentations plus spécifiques de l'information contenue dans les comptes nationaux peuvent être envisagées sous la forme de comptes satellites dont la portée et l'articulation peuvent varier en fonction des matières auxquelles ils se rapportent.

### *Le compte satellite des institutions sans but lucratif (CS ISBL)*

Partant du constat que les comptes nationaux présentent de nombreuses limitations qui rendent impossible une appréhension correcte des flux relatifs à la population totale des ISBL, les instances internationales et européennes ont recommandé l'établissement d'un compte satellite dédié à cette matière. Les fondements du compte satellite des ISBL figurent dans le *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts* (2003) de l'Organisation des Nations Unies.

Le principal inconvénient du cadre central des comptes nationaux réside dans le fait qu'il ne propose pas un regroupement des ISBL au sein d'un secteur unique. Les ISBL sont en effet dispersées dans les différents secteurs institutionnels sur la base de critères tels que leur activité, la nature de leurs ressources ainsi que le contrôle et le financement publics. Il est par conséquent apparu opportun d'isoler ces unités et de les regrouper au sein d'un compte spécifique, en l'occurrence le compte satellite des ISBL.

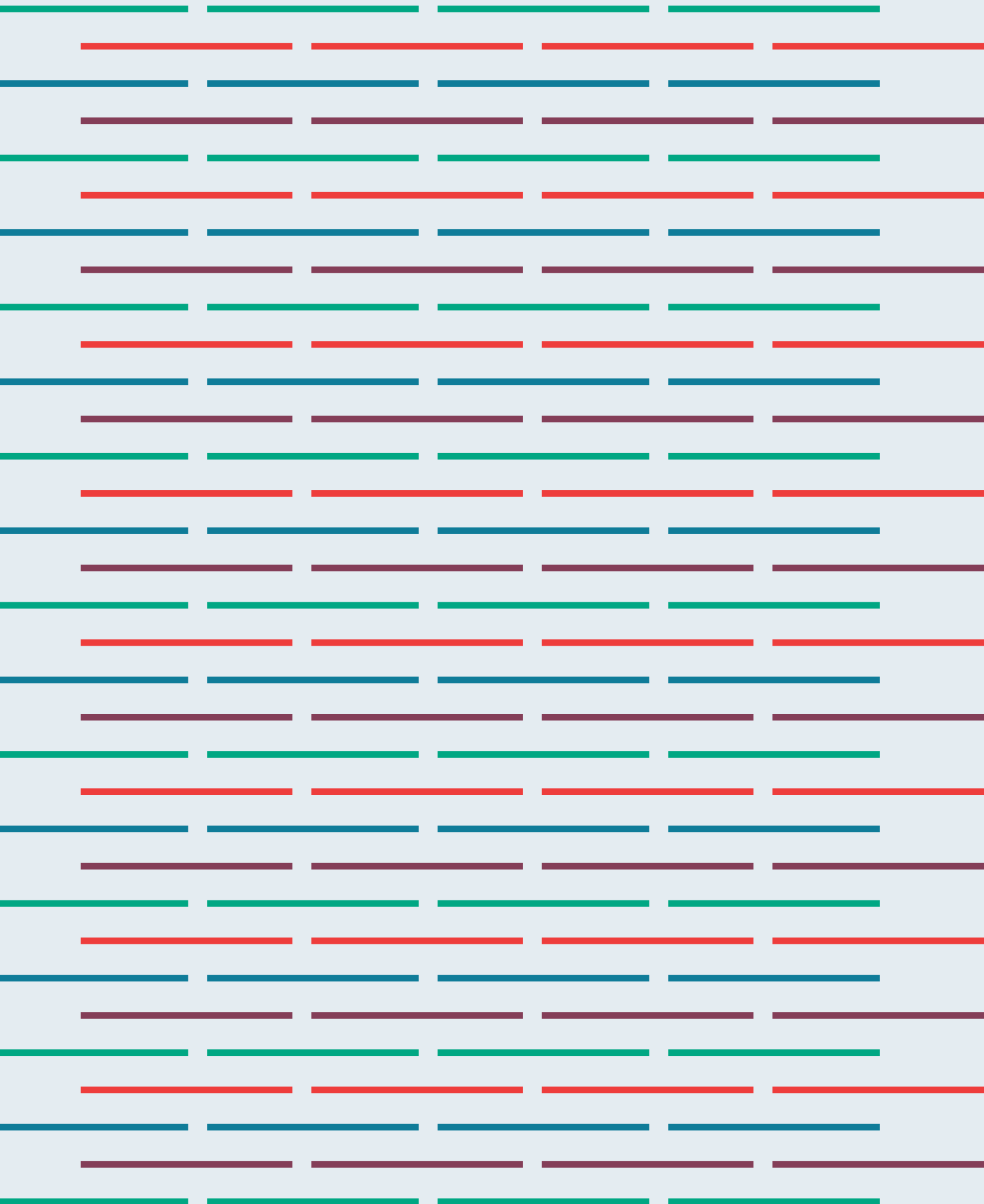
L'application des critères retenus par Eurostat pour définir les ISBL a abouti en Belgique à inclure dans le champ de couverture du compte satellite la totalité des associations, notamment les associations sans but lucratif (ASBL), les associations internationales sans but lucratif (AISBL), les temporels du culte, les syndicats et les partis politiques constitués en associations de fait, les fondations et les unions professionnelles. Pour des raisons de disponibilité de données, seules les organisations employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels à la Centrale des bilans sont prises en compte. Notons encore que les établissements scolaires du réseau libre subventionné sont exclus, de même que toute ISBL contrôlée par les administrations publiques.

---

\* Le lecteur est renvoyé à la documentation de base publiée en 2004 dans « *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000-2001* » disponible en ligne via [www.nbb.be](http://www.nbb.be) pour des explications plus détaillées sur les thèmes suivants :

- le traitement réservé par la comptabilité nationale aux associations ;
- l'objectif poursuivi par la mise en place d'un compte satellite des ISBL ;
- la population visée par le compte satellite des ISBL.

Par ailleurs, une description plus complète de la méthodologie utilisée pour établir les agrégats contenus dans le compte satellite des ISBL peut être trouvée dans les publications de l'ICN : « *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010* », Bruxelles, décembre 2012, et « *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2014* », Bruxelles, mai 2017.



---

Chapitre 1. **Image générale du secteur  
des institutions sans but lucratif**



## 1.1 LA PLACE DES ISBL DANS L'ÉCONOMIE EN 2014

Le compte satellite des institutions sans but lucratif couvre quelque 18 800 unités en 2014 qui, selon la nomenclature des comptes nationaux, se répartissent entre le secteur des sociétés non financières<sup>4</sup> (SNF) et celui des ISBL au service des ménages<sup>5</sup>.

Comme l'indique le tableau 1, la production des ISBL s'élève à 37 milliards d'euros, ce qui représente 4,5 p.c. de la production totale de l'économie belge. Cette activité de production a permis de générer une valeur ajoutée brute de près de 22 milliards d'euros, si bien que le poids des ISBL dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à quelque 5,4 p.c. Les investissements des ISBL se sont quant à eux chiffrés à 3,5 milliards d'euros en 2014, soit 3,8 p.c. du total des investissements réalisés en Belgique. En termes de rémunération des salariés et, davantage même, en termes d'emploi, le poids des ISBL dans l'économie belge est plus important encore. Ainsi, avec 467 000 salariés occupés en 2014, la part des ISBL dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 12,3 p.c. et représente 9,8 p.c. du total de la rémunération des salariés.

---

4 « Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires ». Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
Concrètement, les sociétés non financières (SNF) sont des entreprises et des ISBL qui ne sont pas engagées dans l'intermédiation financière (*comme les banques, les activités d'assurance, les pensions, la gestion de fortune, les fonds d'investissement, les courtiers de marché financier, etc.*). Les SNF sont des producteurs de marché dont la majorité des activités consiste en la production de biens et services non financiers. On y retrouve d'une part des sociétés comme Bekaert, UCB, Janssens Pharmaceutica, Arcelor, Delhaize, IBA, mais aussi des SPRL, des startups actives en dehors du secteur financier et, d'autre part, des ISBL comme des cliniques universitaires, des ateliers protégés, certaines maisons de repos, etc.

5 « Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15) regroupe les unités dotées de la personnalité juridique qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. ». Source : SEC2010, §2.129.  
On y retrouve entre autres des ISBL comme les Petits Riens, Médecins Sans Frontières, la Croix Rouge de Belgique, l'organisation européenne pour la recherche et le traitement du cancer, Natuurpunt Beheer, Samusocial, la Fondation contre le cancer ou encore Lire et Écrire.



Tableau 1 : Chiffres clefs des ISBL

	2009	2014
<b>Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite</b>	18 570	18 847
Unités classées parmi les sociétés non financières *	9 542	10 528
Unités classées parmi les ISBL au service des ménages *	9 028	8 319
<b>Production</b>		
À prix courants (mln €)	30 792	37 032
En p.c. de la production totale dans l'économie	4,4%	4,5%
<b>Valeur ajoutée brute</b>		
À prix courants (mln €)	17 992	21 801
En p.c. de la valeur ajoutée brute totale de l'économie	5,8%	6,1%
En p.c. du PIB	5,2%	5,4%
<b>Investissements</b>		
À prix courants (mln €)	2 651	3 517
En p.c. de l'investissement total dans l'économie	3,4%	3,8%
<b>Rémunération des salariés</b>		
À prix courants (mln €)	16 361	19 999
En p.c. de la rémunération dans l'ensemble de l'économie	9,1%	9,8%
<b>Emploi salarié</b>		
En milliers de personnes	420,7	467,0
En p.c. de l'emploi salarié intérieur	11,3%	12,3%

\* Source : ICN.

Il ressort donc de ces chiffres que le secteur des ISBL constitue un employeur important dans le paysage économique belge alors que sa contribution au PIB et aux investissements est, comparativement, moindre. Plusieurs éléments d'appréciation peuvent être avancés à ce niveau : d'une part, par la nature même de ses activités, le secteur associatif est un secteur d'activité à faible intensité capitalistique<sup>6</sup> par rapport aux entreprises plus « traditionnelles », il occupe dès lors une main d'œuvre relativement importante par rapport au volume de travail presté dû à une forte concentration de travail à temps partiel.

<sup>6</sup> L'intensité capitalistique mesure la part qu'occupe le capital dans le processus de production comparativement au travail.

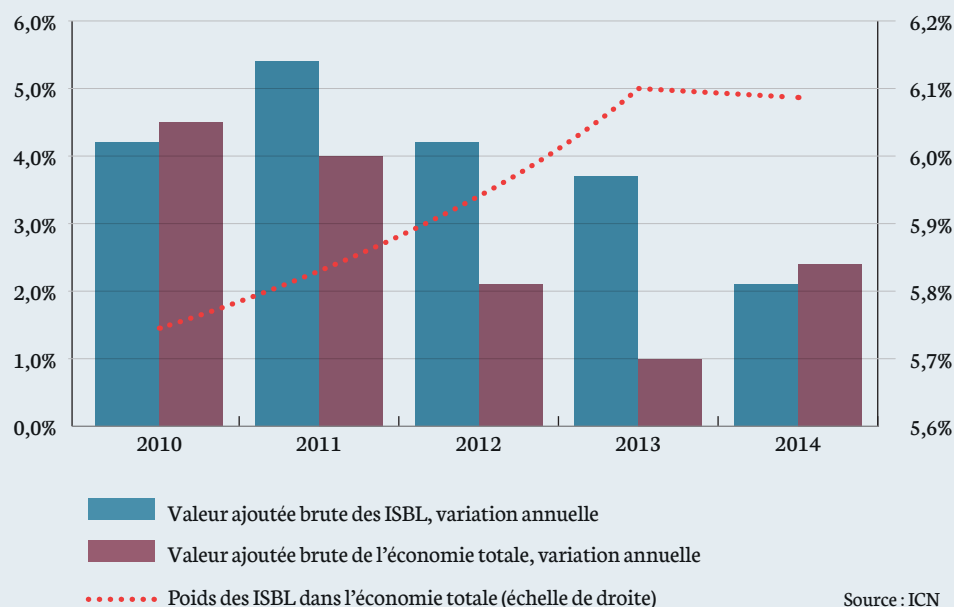
Par ailleurs, la part des ISBL dans l'emploi est mesurée par rapport au seul emploi salarié, alors que les travailleurs indépendants contribuent également au PIB. Ces éléments peuvent expliquer pourquoi le poids des ISBL dans l'économie est sensiblement supérieur en termes d'emploi salarié qu'en termes de contribution à la création de valeur ajoutée.

## 1.2 LE DYNAMISME DU SECTEUR DES ISBL DEPUIS 2009

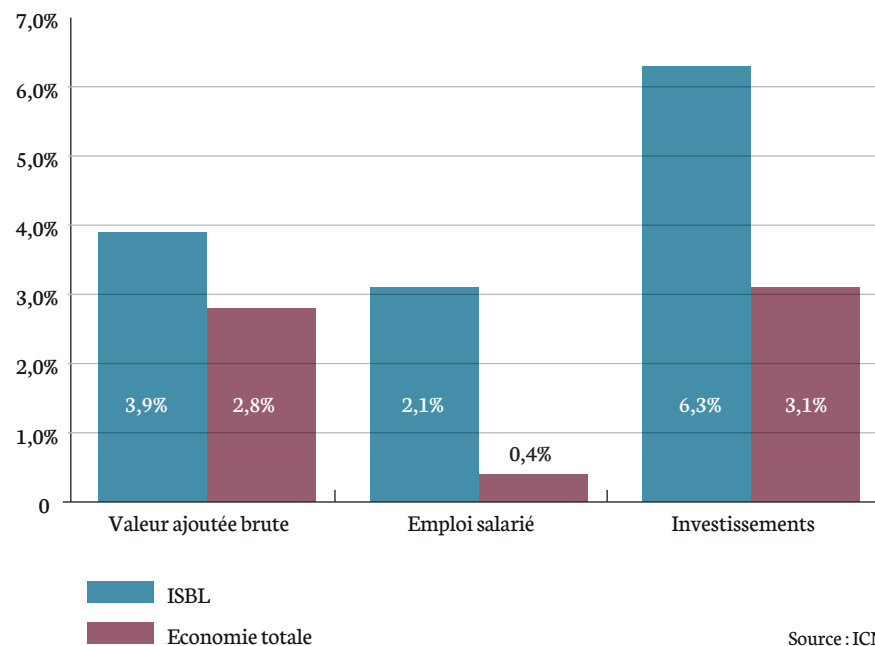
La mise en perspective de l'évolution du secteur des ISBL avec celle de l'économie totale telle que présentée dans les graphiques 1a et 1b révèle un deuxième trait marquant du secteur des ISBL, à savoir son dynamisme économique relatif. Entre 2009 et 2014, la valeur ajoutée brute du secteur des ISBL a augmenté en moyenne de 3,9 p.c. sur base annuelle, alors que la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée de l'économie totale était de 2,8 p.c.

Cette plus forte hausse de la valeur ajoutée des ISBL par rapport à la valeur ajoutée brute totale a induit une progression du poids des ISBL dans l'économie nationale. C'est ainsi que la part des ISBL dans la valeur ajoutée brute totale est passée de 5,7 p.c. à 6,1 p.c. entre 2010 et 2014.

**Graphique 1a : Poids et dynamique des ISBL dans l'économie belge - Valeur ajoutée brute**



**Graphique 1b : Poids et dynamique des ISBL dans l'économie belge - Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée brute et de l'emploi salarié sur la période 2009-2014**



Lorsque la variable de l'emploi salarié est considérée, l'écart de croissance entre le secteur associatif et l'économie dans son ensemble est encore plus prononcé. En effet, sur la période 2009-2014, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur des ISBL a été de 2,1 p.c. contre 0,4 p.c. dans l'économie totale.

Il faut également remarquer que la croissance des investissements des ISBL dépasse nettement la croissance des investissements de l'économie totale, alors que, comme nous le verrons par la suite, l'intensité capitaliste dans le secteur associatif est relativement faible. Le dynamisme relatif des investissements des ISBL est toutefois à nuancer. En effet, l'évolution des investissements dans l'économie totale est tirée vers le bas par les investissements consentis par les ménages et les sociétés financières. Les investissements des sociétés non-financières affichent une évolution moyenne de 4,3 p.c. En ce qui concerne les ISBL, la dynamique des investissements est en fait principalement localisée dans les branches de « la santé humaine » ou de « l'action sociale ». En dehors de ces branches, l'évolution des investissements des ISBL (+4,6 p.c. en moyenne par an) est très similaire à celle des investissements des sociétés non-financières.

Il ressort de cette première analyse non seulement que le secteur associatif joue un rôle important dans l'économie en tant que fournisseur d'emplois mais aussi qu'il contribue pour une part non négligeable à la valeur ajoutée brute totale belge. Le secteur associatif a vu sa part dans l'économie belge s'accroître depuis 2009 grâce à une croissance en moyenne supérieure à celle du reste de l'économie.

Si la contribution des ISBL à la croissance économique en Belgique apparaît sans conteste positive, cette évolution générale peut toutefois cacher des disparités entre les branches d'activités du monde associatif. De même, l'image synthétique présentée ci-dessus ne permet pas de rendre compte des différences structurelles qui existent entre les ISBL et les entreprises « traditionnelles », notamment au niveau de leurs coûts et de leurs ressources. Ces thématiques sont analysées en détails dans la section suivante.

---

Chapitre 2. **Analyse détaillée**



Les ISBL sont actives dans des domaines d'activité très divers. Sur base de la nomenclature Nace-Bel, les ISBL reprises dans le compte satellite sont regroupées dans les 7 groupes d'activités principaux suivants : « agriculture et industrie », « services », « enseignement », « santé humaine », « action sociale », « arts, spectacles et activités récréatives » et « autres activités de services ». Une description plus détaillée est reprise en annexe de cette publication.

Par le passé, une même unité économique pouvait se voir attribuer un code d'activité (NACE) différent par l'une ou l'autre institution au sein de l'ICN (DGS<sup>7</sup>, Bureau fédéral du Plan et Banque Nationale de Belgique). La situation s'est améliorée avec l'utilisation d'un code d'activité unique courant 2015 avec un effet rétroactif depuis 2009<sup>8</sup>. Dès lors, par rapport aux publications précédentes, les ventilations par branche peuvent avoir été adaptées. Il ressort néanmoins que les constats déjà dressés par le passé ne sont quasiment pas modifiés par ces changements intervenus dans la classification des unités par branches d'activité.

## 2.1 LE POIDS DES ISBL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ<sup>9</sup>

En 2014, comme illustré au graphique 2a, le groupe des « autres activités de services » constitue le principal champ d'activité du secteur associatif, regroupant 37,2 p.c. du nombre total d'ISBL recensées. La principale branche d'activité de ce groupe est la branche Nace-Bel 94 dite des « activités des organisations associatives » qui rassemble à titre d'exemples les plus illustratifs : les syndicats, les partis politiques, les regroupements professionnels ainsi que les activités des organisations religieuses, les associations de jeunesse, les associations et mouvements pour adultes, les associations pour la prévention de la santé, les associations pour l'environnement et la mobilité, etc.

La branche de "l'action sociale", se place en deuxième position avec 23,5 p.c. du nombre total d'ISBL actives dans ce domaine d'activité. Deux sous-catégories d'ISBL y sont distinguées selon qu'elles offrent un service médicosocial et/ou social, assorti d'hébergement ou non<sup>10</sup>. Parmi les ISBL actives dans des « activités médicosociales avec hébergement » sont reprises notamment les maisons de repos, les services de soins résidentiels pour personnes avec un handicap ou encore les foyers d'accueil pour personnes en difficulté. Parmi les ISBL actives dans « l'action sociale sans hébergement » se retrouvent les centres d'accueil et de protection pour personnes en difficulté, les services d'assistance aux réfugiés, les activités de visites aux personnes âgées ou malades et également les organismes d'action sociale à compétence spécialisée tels que la Croix-Rouge et Médecins sans frontières.

7 DGS : Direction générale Statistique du Service Public Fédéral Économie

8 Au niveau des statistiques publiées par la BNB, elle a conduit au reclassement d'un certain nombre d'unités vers des codes d'activité plus appropriés. Dans la mesure où le compte satellite présente des séries à partir de l'année 2009, aucune rupture de série n'est à déplorer en ce qui concerne les ventilations des agrégats par branche d'activité reprises dans la présente publication.

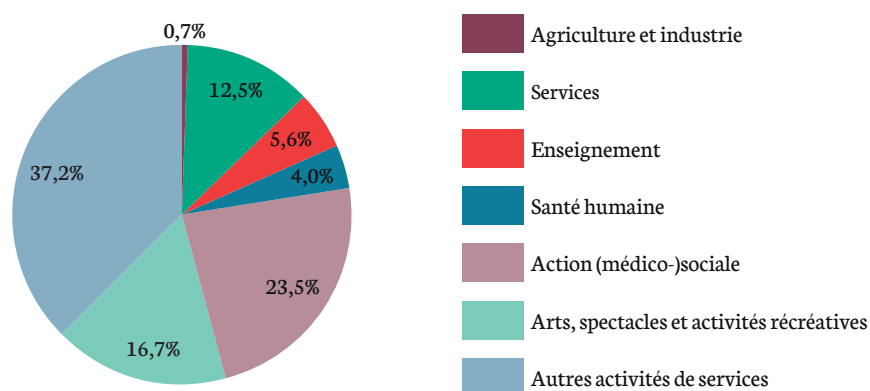
9 Une description des branches d'activités est reprise en annexe du présent document.

10 Respectivement branches Nace-Bel 87 et 88.

Enfin, le trio de tête des branches les plus représentées dans la population des ISBL est complété par les ISBL actives dans le groupe « arts, spectacles et activités récréatives » avec 16,7 p.c.

Les quelque 22 p.c. d'ISBL restantes se répartissent entre les branches d'activités des services - notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières - (12,2 p.c.), de l'enseignement (5,6 p.c.)<sup>11</sup>, de la santé humaine (4,0 p.c.) et de l'agriculture et de l'industrie (0,7 p.c.).

Graphique 2a : Le champ d'activité des ISBL en 2014 - Répartition du nombre d'ISBL



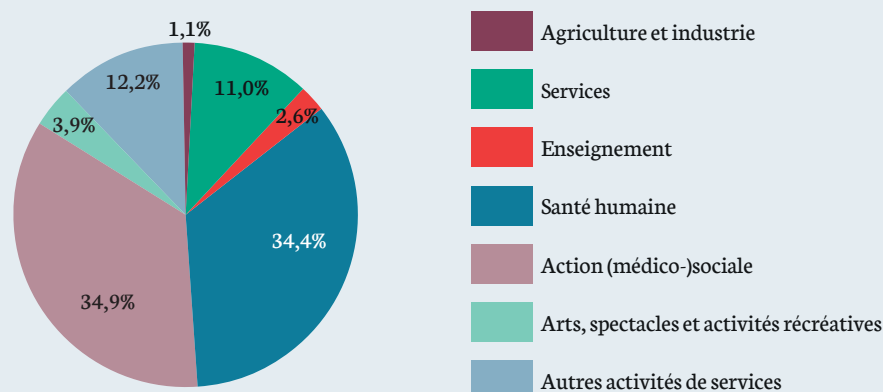
Source : ICN

L'analyse de la nature des activités exercées par les ISBL peut également être abordée sous l'angle de la ventilation de la *valeur ajoutée* entre les différentes branches d'activités du secteur associatif, comme représenté dans le graphique 2b. Les résultats de cette analyse diffèrent sensiblement de ceux obtenus à partir de la ventilation par nombre.

Concrètement, les ISBL actives dans la branche de la « santé humaine » contribuent pour plus de 34,4 p.c. à la valeur ajoutée totale du secteur des ISBL, alors qu'elles ne représentent en nombre que 4,0 p.c. des institutions couvertes par le compte satellite des ISBL. Les ISBL reprises dans la branche de « l'action sociale » et dans la branche des « services » conservent une place de choix en termes de valeur ajoutée (respectivement 34,9 p.c. et 11,0 p.c.). Cependant, le poids des ISBL actives dans les « autres activités de service » n'est que de 12,2 % en termes de valeur ajoutée alors, qu'en nombre, elle représente 37,2 % des ISBL.

<sup>11</sup> À noter que les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre, qui peuvent prendre une forme d'ASBL, ne sont pas couverts par le compte satellite des ISBL. Les unités reprises dans la branche « enseignement » du compte satellite des ISBL sont les centres de formation pour adultes, les centres d'alphabétisation, les écoles internationales, les écoles des devoirs, les écoles de conduite, etc.

**Graphique 2b : Le champ d'activité des ISBL en 2014 - Répartition de la valeur ajoutée des ISBL**



Source : ICN

Cette dissimilitude dans la ventilation par branche d'activité selon l'indicateur choisi - le nombre d'unités ou la valeur ajoutée - tient au fait que la taille moyenne des ISBL en termes de valeur ajoutée varie fortement selon leur champ d'activité (cf. tableau 2). Ainsi, l'inclusion dans la population étudiée des hôpitaux ayant un statut d'ASBL influence à la hausse la taille moyenne des ISBL classées dans la branche de la « santé humaine » : la valeur ajoutée brute moyenne d'une ISBL active dans ce domaine s'établit en effet à près de 10 millions d'euros en 2014 contre une taille moyenne s'élevant à environ 1,2 million d'euros par ISBL toutes branches d'activités confondues. À l'autre extrémité, les ISBL actives dans les « arts, spectacles et activités récréatives » ou encore dans le domaine des « autres activités de services » sont les plus petites avec une valeur ajoutée brute moyenne par unité se chiffrant respectivement à quelque 270 000 euros et 380 000 euros.



Tableau 2 : Taille moyenne des ISBL par branche d'activité en 2014

	Nombre d'ISBL (unités)	Valeur ajoutée brute (millions d'euros)	Valeur ajoutée brute moyenne par ISBL = Taille moyenne (milliers d'euros)	Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée (2009-2014)
Agriculture et industrie	125	237	1.895	3,9%
Services	2.294	2.407	1.049	2,5%
Enseignement	1.060	565	533	5,4%
Santé humaine	761	7.491	9.844	4,1%
Action (médico-) sociale	4.435	7.603	1.714	4,5%
Arts, spectacles et activités récréatives	3.155	846	268	1,9%
Autres activités de services	7.017	2.652	378	3,8%
<b>TOTAL</b>	<b>18.847</b>	<b>21.801</b>	<b>1.157</b>	<b>3,9%</b>

Source : ICN

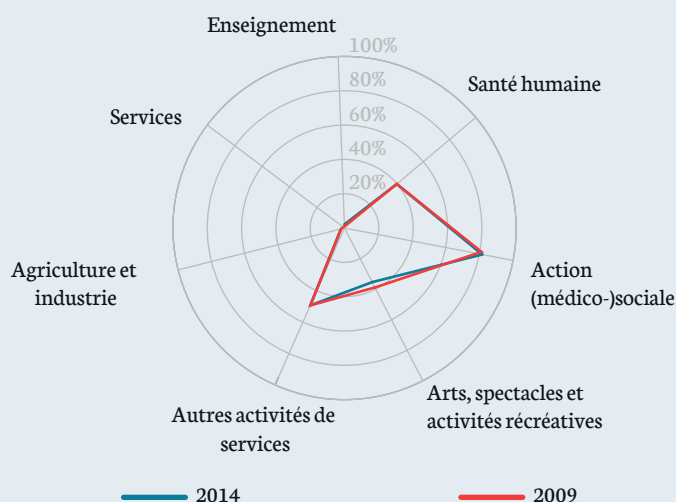
L'analyse ci-dessus fournit des éléments de réponse à la question des champs d'activité privilégiés des ISBL. Il en ressort que plus de la moitié des ISBL est active dans les branches des « autres activités de services » et de « l'action sociale ». Toutefois, c'est au niveau des branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » que la contribution à la valeur ajoutée totale des ISBL est la plus élevée.

Ce sont précisément les associations actives dans « la santé humaine » ainsi que dans « l'action sociale » qui ont vu leur valeur ajoutée augmenter le plus rapidement, avec des taux de croissance annuels moyens de respectivement 4,1 et 4,5 p.c. sur la période 2009-2014, derrière la branche de l'enseignement, qui a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,4 p.c. Sur la même période, l'ensemble des ISBL affichait une croissance annuelle moyenne de 3,9 p.c. À l'opposé, c'est dans la branche des « arts, spectacles et activités récréatives » que la croissance de la valeur ajoutée par unité s'est révélée la plus faible (un peu moins de 2 p.c. de croissance annuelle moyenne).

Un autre point qu'il est intéressant d'aborder concerne la contribution des ISBL à la valeur ajoutée totale des branches d'activités dans lesquelles elles sont actives. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer le poids relatif des ISBL au sein des différentes branches d'activités de l'économie. Les différences de contributions entre les branches sont clairement visibles dans le graphique 3.

C'est dans la branche de « l'action sociale » que les ISBL jouent un rôle d'acteur majeur. En effet, en 2014, elles concourent à hauteur de 80,1 p.c. à la création de la valeur ajoutée totale dans cette branche d'activité de l'économie. Cette contribution marque une très légère baisse au cours des six années sous revue puisqu'en 2009 le poids des ISBL dans cette branche d'activité était de 81,7 p.c. L'apport des ISBL en termes de valeur ajoutée est également considérable dans les branches des « autres activités de services » (46,1 p.c.) et de la « santé humaine » (41,7 p.c.). Ces contributions sont en légère hausse depuis 2009 (augmentation de 2,3 et 1,9 point de pourcentage respectivement). Enfin, la branche des « arts, spectacles et activités récréatives » suit de près le top-3 des branches importantes avec 34,5 p.c. de la valeur ajoutée totale générée par les ISBL, contribution en forte baisse depuis 2009 (diminution de 4,4 points de pourcentage).

**Graphique 3 : Part des ISBL dans la valeur ajoutée totale selon les branches d'activités en 2009 et en 2014**



Source : ICN

La place importante occupée par les ISBL dans les domaines de « l'action sociale » et de « la santé humaine » doit être mise en relation avec le fait que s'y retrouvent beaucoup d'institutions offrant des services largement financés par les pouvoirs publics. La section consacrée aux ressources des ISBL reviendra sur ce sujet.

Sans surprise, la contribution des ISBL à la création de valeur ajoutée dans « l'agriculture et l'industrie », « les services » et « l'enseignement » est très faible, avec des valeurs respectivement de 0,3 p.c., 1,3 p.c. et 2,2 p.c. en 2014. Les associations reprises dans les branches de « l'agriculture et de l'industrie » comprennent principalement les entreprises de travail adapté.

## 2.2 LES DÉPENSES DES ISBL

Cette section est consacrée à l'étude des dépenses des ISBL. Afin d'étayer l'analyse, une comparaison est menée avec la structure des dépenses enregistrée au niveau des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL<sup>12</sup>. Dans la suite de ce document, ces dernières seront parfois mentionnées sous le simple vocable de « sociétés ».

### 2.2.1 Les dépenses courantes des ISBL

Les dépenses courantes peuvent être scindées en deux catégories : d'une part, les coûts de production qui sont constitués des achats de biens et services intermédiaires, des rémunérations, des amortissements (ou consommation de capital fixe) et des impôts nets des subventions sur la production et, d'autre part, les autres dépenses courantes qui regroupent les transferts courants, les impôts sur le revenu et le patrimoine ainsi que les charges liées à la propriété (essentiellement des paiements d'intérêts et, le cas échéant, de dividendes).

Comme le montre le tableau 3, la structure des dépenses courantes des associations diffère de celle des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL. En 2014, les coûts de production représentent 95 p.c. des dépenses courantes des ISBL contre seulement 89 p.c. pour les sociétés. Une explication de cette divergence réside dans l'absence quasi complète de revenus de la propriété versés par les ISBL alors que ce poste représente près de 9 p.c. des dépenses courantes des sociétés. Même après déduction des dividendes payés (les associations ne distribuent pas de dividendes), les sociétés présentent des dépenses au titre de versement de revenus de la propriété relativement plus élevées que les ISBL. Ceci s'explique notamment par le fait que le recours au crédit bancaire, dont le coût a certes diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt, y est une pratique plus répandue que dans les associations.

**Tableau 3 : Structure des dépenses courantes des ISBL en 2014, comparativement aux autres sociétés (en p.c. du total des dépenses courantes)**

	ISBL	Sociétés non financières*
Coûts de production	94,6%	88,9%
Revenus de la propriété versés	0,9%	8,5%
<i>p.m. hors dividendes payés</i>	0,9%	2,6%
Transferts courants	2,5%	0,5%
Impôts et prestations sociales	2,0%	2,1%
<b>Dépenses courantes totales</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ICN

\* à l'exception des ISBL

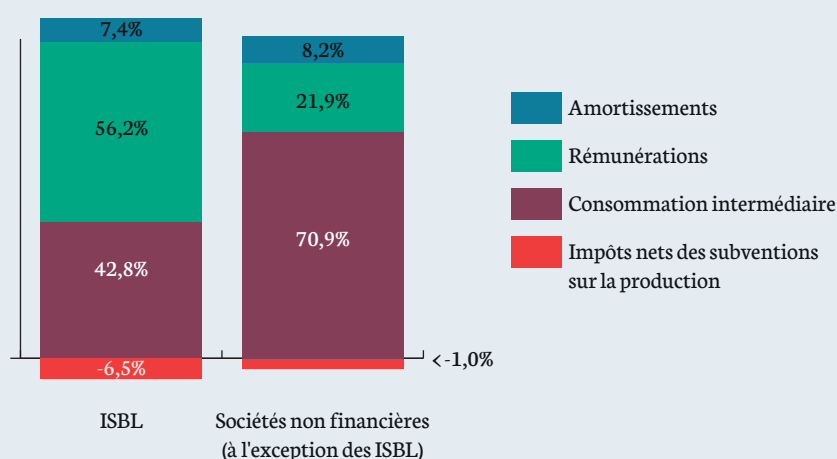
<sup>12</sup> Suivant la nomenclature des comptes nationaux, sont ici visées les sociétés hors ISBL classées dans le secteur regroupant les sociétés non financières (S.11).

Une autre divergence se situe au niveau des transferts courants. En effet, ceux-ci reprennent les dons en espèces et en nature auxquels les ISBL consacrent une part relativement plus importante de leurs dépenses courantes que ne le font les sociétés. Les transferts courants représentent 2,5 p.c. des dépenses courantes totales des ISBL, pour seulement 0,5 % dans le cas des sociétés.

### 2.2.2 Les coûts de production des ISBL

Les coûts de production constituent de loin le poste le plus important des dépenses courantes, tant pour les ISBL que pour les sociétés. La nature de ces coûts diffère cependant comme l'illustre le graphique 4. Ainsi, la structure des coûts de production des ISBL révèle le caractère intensif en main-d'œuvre de leur production.

Graphique 4 : Composition des coûts de production des ISBL en 2014, comparativement aux sociétés (en p.c. du total des coûts de production)



Source : ICN

En 2014, la rémunération des salariés pèse en moyenne pour 56 p.c. des coûts de production des ISBL, alors qu'elle ne représente que 22 p.c. des coûts de production dans le cas des sociétés. Il convient toutefois de souligner que cette proportion varie au niveau des ISBL selon la branche d'activité considérée (cf. tableau 4). Ainsi, elle est particulièrement élevée dans le secteur de « l'action sociale » (81 p.c.), de même que dans « l'agriculture et l'industrie » (77 p.c.).

La part importante des rémunérations en « agriculture et industrie » s'explique par le profil particulier des ISBL constituant la population de cette branche. En effet, il s'agit principalement d'entreprises de travail adapté qui présentent la caractéristique de se spécialiser dans des produits à plus faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, en moyenne peu qualifiée, comme le textile, la fabrication de produits manufacturés courants, le montage électronique, etc.

À l'inverse, les rémunérations ne représentent que 40 p.c. des coûts de production des ISBL classées dans les autres activités de services.

**Tableau 4 : Composition des coûts de production des ISBL par branche d'activité en 2014\* (en p.c. du total des coûts de production par branche)**

	Achats intermédiaires de biens et services	Rémunérations des salariés	Amortissements	Impôts nets des subventions sur la production
Agriculture et industrie	43,3%	77,1%	13,6%	-33,9%
Services	46,3%	52,0%	10,4%	-8,7%
Enseignement	33,3%	63,6%	6,8%	-3,7%
Santé humaine	46,9%	49,3%	8,5%	-4,7%
Action (médico)sociale	25,9%	80,9%	5,8%	-12,5%
Arts, spectacles et activités récréatives	44,4%	51,9%	7,2%	-3,5%
Autres activités de services	55,3%	40,0%	4,9%	-0,2%
<b>TOTAL des ISBL</b>	<b>42,8%</b>	<b>56,2%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-6,5%</b>
<i>p.m. sociétés non financières (à l'exception des ISBL)</i>	70,9%	21,9%	8,2%	-1,0%

Source : ICN

Les achats intermédiaires de biens et services constituent le deuxième poste le plus important des coûts de production des ISBL avec une part de 43 p.c. en 2014, sensiblement inférieure à la part de 71 p.c. enregistrée auprès des sociétés.

Une autre différence, bien que moins marquée, entre les ISBL et les sociétés se situe au niveau des impôts nets de subventions sur la production<sup>13</sup>. Alors que, dans le cas des sociétés, les subventions sur la production ne sont que très légèrement supérieures aux impôts sur la production de sorte que ces deux postes s'équilibrent globalement, ce n'est pas le cas pour les ISBL : Celles-ci reçoivent plus de subventions qu'elles ne paient d'impôts sur la production, tout particulièrement dans les branches d'activités liées à « l'agriculture et à l'industrie ». C'est en effet dans ces branches d'activité que sont recensées la plupart des entreprises de travail adapté qui bénéficient des aides publiques à l'emploi, ces aides étant enregistrées en subventions sur la production selon les concepts de comptes nationaux.

<sup>13</sup> Les impôts sur la production englobent les impôts et taxes que les sociétés et ISBL supportent du fait de leurs activités de production de biens et services. Ils incluent principalement le précompte immobilier, la taxe de circulation et les taxes sur la pollution. Les subventions sur la production sont principalement composées des subventions d'aide à l'emploi (MARIBEL social, déductions du précompte professionnel, chèques-services...).

### 2.2.3 Les dépenses d'investissement des ISBL

Les dépenses d'investissement portent sur ce qu'il est convenu d'appeler les opérations en actifs fixes. Ceux-ci désignent les actifs produits et utilisés dans le processus de production tels que les bâtiments, les machines et équipements ou encore les logiciels ainsi que les dépenses de R&D (Recherche et Développement).

Les dépenses d'investissement des ISBL s'élèvent à 3,5 milliards d'euros en 2014, ce qui représente 3,8 p.c. des dépenses d'investissement totales de l'économie belge.

Ce pourcentage est inférieur à celui obtenu pour la contribution relative des ISBL à la valeur ajoutée totale belge (5,4 p.c.) et, de manière plus marquée encore, à l'emploi salarié total (12,3 p.c.). Le niveau limité des dépenses d'investissement des ISBL constitue en effet le contre-pied du résultat déjà rapporté précédemment selon lequel le secteur associatif se présente comme un secteur à forte utilisation de main d'œuvre et donc à faible intensité capitalistique.

L'intensité capitalistique peut se définir par le ratio entre la dépense en capital et l'emploi au cours d'une période de temps. À titre de comparaison, le tableau 5 ci-dessous présente la valeur de ce ratio en 2014 pour le secteur associatif et pour les sociétés. Sans surprise, les ISBL présentent une intensité capitalistique nettement inférieure à celle des sociétés, ces dernières présentant un montant d'investissements par travailleur salarié trois fois plus élevé que dans le cas des associations.

Tableau 5 : Dépenses d'investissement et intensité capitalistique des ISBL en 2014

	Dépenses d'investissements (millions d'euros)	Emploi salarié (milliers d'unités)	Intensité capitalistique (milliers d'euros par travailleur salarié)
ISBL	3 517	467	7,5
Sociétés non financières (à l'exception des ISBL)	52 855	2 253	23,5

Source : ICN

L'écart entre le ratio capitalistique calculé pour les ISBL et celui calculé pour les sociétés s'est creusé avec l'implémentation des règles comptables du SEC2010 qui imposent l'enregistrement de la R&D dans la formation brute de capital fixe. Étant donné que les dépenses de R&D sont très limitées dans le secteur des ISBL, ce changement de comptabilisation a eu peu d'impact sur le ratio calculé pour les ISBL mais a par contre induit une hausse du ratio calculé pour les sociétés.

## 2.3 LES RESSOURCES DES ISBL

### 2.3.1 L'origine des ressources courantes des ISBL

Les ressources courantes des ISBL comprennent d'une part la production marchande (produits des ventes de biens et de services), et d'autre part les transferts courants (dons, subventions, ...).

Pour l'ensemble des ISBL, ces ressources courantes proviennent essentiellement du secteur des administrations publiques (47,7 p.c. en 2014). Viennent ensuite les ménages qui contribuent aux ressources courantes des ISBL à hauteur de 28,7 p.c., le solde étant financé par les sociétés, les ISBL et le reste du monde.

**Tableau 6 : Provenance des ressources courantes des ISBL selon la branche d'activité\* en 2009 et en 2014 (en p.c. du total des ressources courantes par branche)\***

		Sociétés, ISBL et étranger	Admini- strations publiques	Ménages	Total
Agriculture et industrie	2014	88,8%	1,4%	9,8%	100,0%
	2009	88,8%	1,4%	9,8%	100,0%
Services	2014	72,6%	7,6%	19,8%	100,0%
	2009	73,9%	6,6%	19,5%	100,0%
Enseignement	2014	34,5%	18,5%	46,9%	100,0%
	2009	31,3%	21,0%	47,6%	100,0%
Santé humaine	2014	2,2%	78,9%	18,8%	100,0%
	2009	2,2%	78,9%	18,9%	100,0%
Action (médico) sociale	2014	11,8%	47,1%	41,2%	100,0%
	2009	11,3%	46,3%	42,3%	100,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	2014	33,5%	23,9%	42,5%	100,0%
	2009	29,4%	25,6%	45,0%	100,0%
Autres activités de services	2014	46,1%	21,4%	32,4%	100,0%
	2009	46,3%	19,2%	34,5%	100,0%
<b>Total des ISBL</b>	<b>2014</b>	<b>23,6%</b>	<b>47,7%</b>	<b>28,7%</b>	<b>100,0%</b>
	<b>2009</b>	<b>24,1%</b>	<b>46,3%</b>	<b>29,6%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ICN

\* Les variations par rapport à l'édition précédente résultent d'une révision de la méthode d'estimation des dons reçus par les ISBL des différents secteurs. Les effets en sont particulièrement visibles dans l'enseignement.

Le tableau 6 illustre l'existence d'une certaine hétérogénéité dans l'origine des ressources des ISBL selon les branches d'activités considérées. L'évolution de la répartition des ressources entre 2009 et 2014 est également présentée dans ce tableau. Au sein des ressources courantes des ISBL, la part des ressources en provenance du secteur des administrations publiques (financement public) est en légère progression puisqu'elle affiche une hausse de 1,4 point de pourcentage entre 2009 et 2014 (passant de 46,3 p.c. à 47,7 p.c.) au détriment de l'apport du secteur privé belge et de l'étranger. Cette hausse du financement public s'est concentrée dans les branches des « autres activités de services » (+2,2 points de pourcentage), des « services » (+ 1 point de pourcentage) et de « l'action sociale » (+ 0,8 point de pourcentage), tandis que la part du financement public des branches de « l'enseignement » et des « arts, spectacles et activités récréatives » a diminué (-2,5 et -1,7 points de pourcentage respectivement).

C'est dans la branche de « la santé humaine » que le poids du financement public dans les ressources courantes des ISBL est le plus important (78,9 p.c.). Les ISBL actives dans « l'action sociale » s'appuient également largement sur le financement public. À contrario, dans les branches telles que « l'agriculture et l'industrie », et « les services », la provenance première de leurs ressources courantes se situe au niveau des entreprises, des autres ISBL et de l'étranger. C'est également le cas de la branche des « autres activités de services ». Enfin, il convient de souligner que c'est dans les branches de « l'enseignement », de « l'action sociale », « des arts, spectacles et activités récréatives » que la contribution relative des ménages est la plus importante avec des valeurs supérieures à 40 p.c. des ressources courantes totales.

### 2.3.2 Le financement public des ISBL<sup>14</sup>

L'analyse précédente se place du point de vue des ISBL et détaille le poids du financement public dans leurs ressources courantes selon les différentes branches d'activités. Un autre angle d'analyse consiste à étudier la répartition du budget du financement public entre les différentes branches d'activité. Il est en effet intéressant de constater qu'en 2014, une grande partie du financement public (achats de biens et services et transferts courants) des ISBL est concentrée dans les branches de « la santé humaine » (61,6 p.c.) et de « l'action sociale » (25,7 p.c.).

Avec une part de 8 p.c. des moyens d'origine publique, la branche des « autres activités de services » se place en troisième position des branches bénéficiaires du financement des pouvoirs publics. Pour rappel, cette branche d'activité comprend l'ensemble des organisations associatives ayant pour principale activité de représenter les intérêts de certains groupes ou de promouvoir leurs idées auprès du grand public.

Entre 2009 et 2014, la répartition du financement public des ISBL entre les branches d'activités est restée relativement stable (cf. tableau 7 ci-dessous).

<sup>14</sup> Le concept de financement public utilisé n'exclut pas que les interventions des administrations publiques destinées aux ISBL soient considérées dans le SEC comme des ventes aux ménages. En effet, une partie importante de ce financement public est directement liée aux prestations fournies aux patients, et est dès lors, selon le SEC, considérée comme des transferts sociaux en nature vers les ménages, qui achètent ensuite les services auprès des opérateurs marchands, comme c'est le cas par exemple pour les hôpitaux.



**Tableau 7 : Répartition du financement public des ISBL selon la branche d'activité en 2009 et en 2014 (en p.c. du financement public total aux ISBL)**

	2009	2014
Agriculture et industrie	0,0%	0,0%
Services	1,6%	1,9%
Enseignement	1,0%	0,8%
Santé humaine	61,3%	61,6%
Action sociale	26,0%	25,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	2,3%	1,9%
Autres activités de services	7,8%	8,0%
<b>Total des ISBL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ICN

Enfin, il est possible de mesurer l'intensité du financement public en calculant le rapport entre le financement public et le total des coûts de production, comme exposé dans le tableau 8 ci-après. Sur base de cette mesure, il apparaît que c'est dans la branche des activités de « la santé humaine » que l'intensité de financement public est la plus élevée.

À l'inverse, les subventions publiques par unité de coûts de production reçues par les associations reprises dans la branche de « l'agriculture et de l'industrie », ainsi que dans celle des « services », sont relativement faibles.

**Tableau 8 : Importance du financement public des ISBL selon les branches d'activités en 2014**

	Ventes aux pouvoirs publics et transferts reçus des pouvoirs publics (millions d'euros)	Coûts de production (millions d'euros)	Ventes aux pouvoirs publics et transferts courants reçus des pouvoirs publics par unité de coût de production
Agriculture et industrie	5,4	350,0	1,5%
Services	337,9	4 530,9	7,5%
Enseignement	153,3	823,8	18,6%
Santé humaine	11 121,2	14 198,3	78,3%
Action sociale	4 644,5	8 354,7	55,6%
Arts, spectacles et activités récréatives	352,0	1 428,5	24,6%
Autres activités de services	1 446,1	5 883,3	24,6%
<b>Total des ISBL</b>	<b>18 060,4</b>	<b>35 569,6</b>	<b>50,8%</b>

Source : ICN

## 2.4 L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES ISBL

**La présente section est consacrée à une analyse détaillée d'indicateurs relatifs à l'emploi tels que la création nette d'emplois, le salaire horaire ou encore les heures de travail par salarié dans le secteur associatif.**

### 2.4.1 Volume

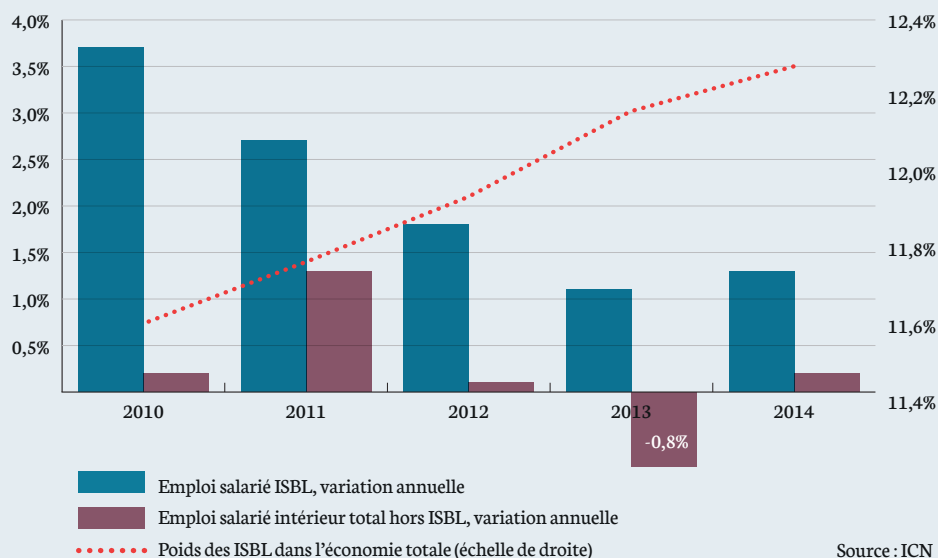
La production des associations, qui représente 4,5 p.c. de la production totale de l'économie en 2014, mobilise à elle seule 12,3 p.c. de l'emploi intérieur salarié. À ce titre, le secteur associatif se place comme un pourvoyeur important d'emplois. La présente section commente l'évolution de l'emploi salarié dans les ISBL entre 2009 et 2014 avant de se pencher sur l'analyse de la nature de l'emploi et de son salaire au sein des associations.

Dans l'édition 2011 de ce rapport, la forte propension du secteur associatif à créer des emplois avait déjà été mise en évidence. L'analyse montrait notamment qu'entre 2000 et 2008, la croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié dans les ISBL avait été de 4,1 p.c. contre une hausse moyenne de 1,2 p.c. par an dans le reste de l'économie au cours de cette même période. Il en résultait, en termes d'emplois salariés, un poids toujours plus grand des associations dans l'économie belge.

Les données relatives aux années 2009 à 2014, représentées dans le graphique 5 ci-dessous, montrent que cette dynamique relative au niveau des ISBL s'est maintenue malgré une situation difficile sur le marché de l'emploi en Belgique.

Depuis 2009, il apparaît que le taux de croissance de l'emploi est systématiquement plus élevé dans le secteur associatif. Ainsi, la part des ISBL dans l'emploi total est passée de 11,6 p.c. à 12,3 p.c. entre 2009 et 2014, affichant une augmentation régulière.

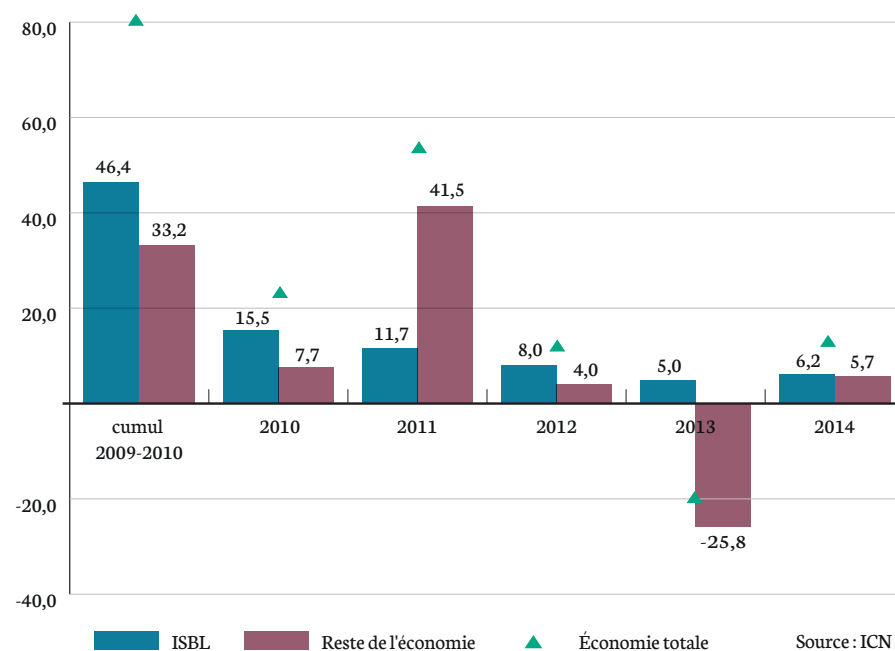
**Graphique 5 : Emploi salarié des ISBL et de l'économie totale, et poids des ISBL dans l'économie en termes d'emploi**



Comme l'illustre le graphique 6a, le secteur associatif a contribué à créer 46 400 emplois nets supplémentaires sur l'ensemble de la période 2009-2014 soit une moyenne de quelque 8 300 emplois créés par an et un taux de croissance moyen de 2,1 p.c. En parallèle, le reste de l'économie générait environ 33 200 emplois nets supplémentaires (soit un taux de croissance de 0,2 p.c.).

Globalement, le secteur des ISBL a donc concouru pour près de 58 p.c. à la création d'emplois entre 2009 et 2014. Cette forte dynamique au niveau des ISBL se traduit par des créations nettes d'emplois ininterrompues sur la période analysée et ce, même lorsque le reste de l'économie subissait des pertes nettes d'emplois comme ce fut le cas en 2013.

**Graphique 6a : Créations nettes d'emplois dans les ISBL et dans le reste de l'économie (milliers)**



C'est dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » que l'emploi est le plus important avec respectivement quelque 145.000 et 181.000 salariés occupés dans des ISBL en 2014 (cf. tableau 9). Ces deux branches réunies totalisent ainsi près de 70 p.c. de l'emploi salarié total des ISBL.

La dynamique de créations nettes d'emplois dans ces deux branches a par ailleurs été assez soutenue avec des taux de croissance annuelle moyen de l'emploi de respectivement 2,1 et 2,8 p.c. Quelques 60.500 personnes sont occupées dans des ISBL actives dans la branche des « services » (branche traditionnellement marchande). L'emploi y a augmenté de 1,3 p.c. en moyenne par an.

Enfin, la branche des « autres activités de services » occupe environ 42.000 personnes, en hausse de 0,9 p.c. par an en moyenne depuis 2009. L'emploi dans la branche des « arts, spectacles et activités récréatives », dépasse les 16.000 personnes, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1,1 p.c. entre 2009 et 2014.

**Tableau 9 : Emploi salarié, création nette d'emploi et évolution de l'emploi dans les ISBL sur la période 2009-2014, par branche d'activité**

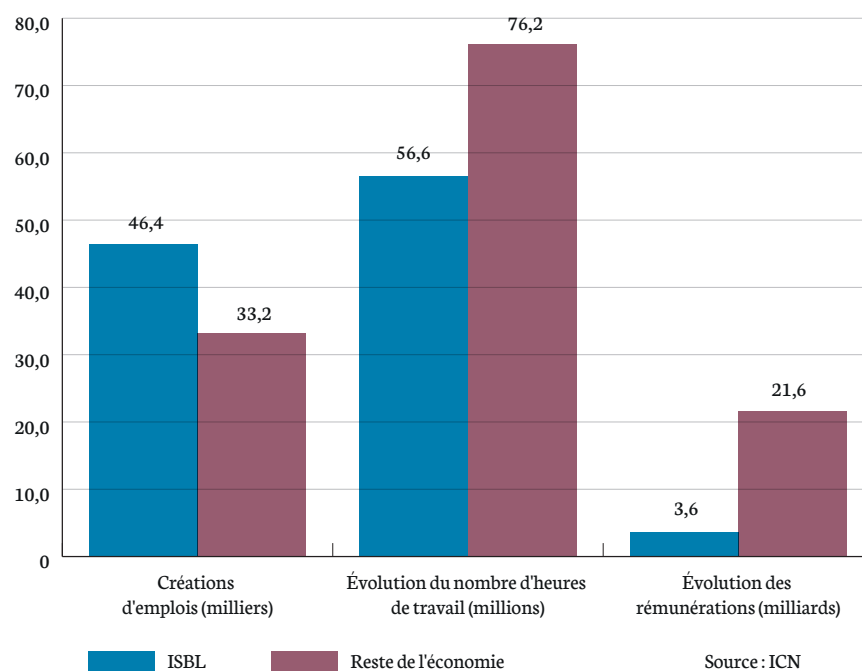
	Emploi salarié 2009 (unités)	Emploi salarié 2014 (unités)	Création nette d'emplois entre 2009 et 2014 (unités)	Évolution moyenne de l'emploi salarié (p.c.)
Agriculture et industrie	10.213	10.544	332	0,7%
Services	56.865	60.546	3.682	1,3%
Enseignement	9.042	10.962	1.920	3,9%
Santé humaine	130.818	145.223	14.405	2,1%
Action sociale	157.882	181.217	23.335	2,8%
Arts, spectacles et activités récréatives	15.417	16.295	878	1,1%
Autres activités de services	40.417	42.220	1.803	0,9%
<b>TOTAL ISBL</b>	<b>420.653</b>	<b>467.008</b>	<b>46.355</b>	<b>2,1%</b>
<i>p.m. Reste de l'économie</i>	<i>3.303.295</i>	<i>3.336.458</i>	<i>33.163</i>	<i>0,2%</i>

Source : ICN

#### 2.4.2 Heures prestées et salaires

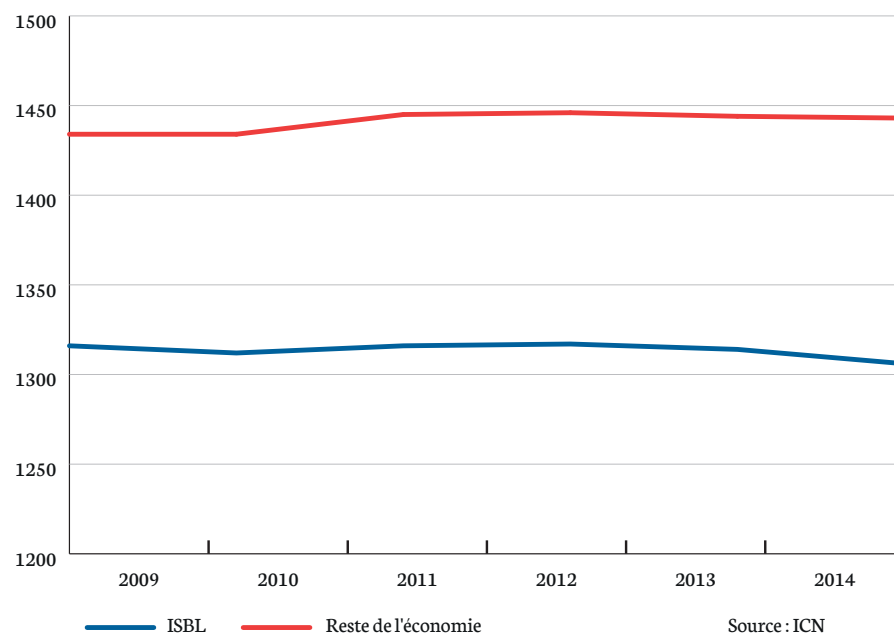
Il est à rappeler que l'emploi salarié se rapporte au nombre de personnes sous contrat de travail, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Ainsi, si l'ensemble des ISBL a fourni davantage d'emplois sur la période 2009-2014 que le reste de l'économie, ce constat ne peut être fait au niveau du nombre d'heures travaillées. Ainsi, le graphique 6b indique que les ISBL ont généré moins d'heures de travail que le reste de l'économie. Les ISBL ont contribué à l'embauche nette de 58 p.c. des nouveaux salariés dans l'économie, tandis que leur contribution en termes d'heures travaillées n'est que de 43 p.c., Cce qui reste appréciable. Cette nuance est d'autant plus valable au niveau des rémunérations des salariés. Les créations nettes d'emplois par le secteur associatif ne se sont manifestement pas accompagnées d'une hausse relative aussi vive de la masse salariale puisque les ISBL n'ont contribué qu'à 14 p.c. à l'évolution de masse salariale dans l'économie.

**Graphique 6b : Évolution du nombre d'heures de travail et des rémunérations des salariés dans les ISBL et dans le reste de l'économie (cumul 2009-2014)**



Si les ISBL constituent un vivier évident de création d'emplois en Belgique, ces observations nous conduisent à nous pencher, au travers d'une sélection d'indicateurs, sur la nature de l'emploi au sein des associations. Certes ces indicateurs ne sont pas parfaits, ni exclusifs et encore moins exhaustifs mais ils permettent de compléter l'image des ISBL dressée ici.

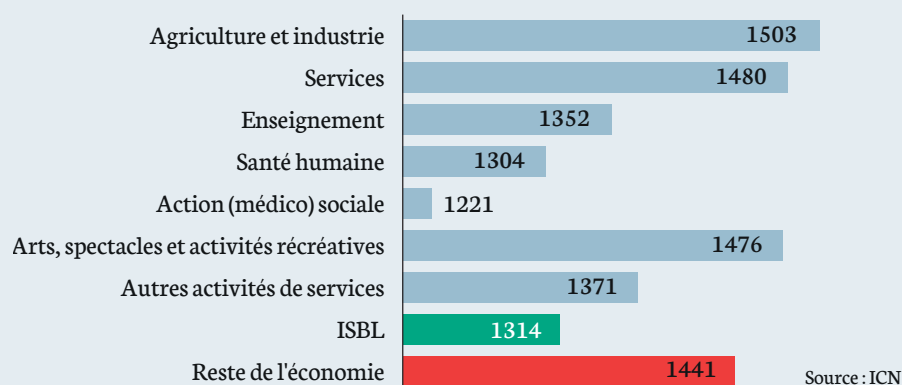
**Graphique 7 : Nombre moyen d'heures travaillées par salarié dans les ISBL et dans le reste de l'économie**



L'emploi visé dans la présente étude ne tient pas compte du régime de temps de travail. Il ne s'agit en effet pas de ce qu'il est convenu d'appeler des « équivalents temps plein ». Aussi, le premier indicateur envisagé porte sur le nombre moyen d'heures de travail par salarié. Comme le montre le graphique 7, celui-ci est sensiblement inférieur dans le secteur associatif par rapport à la moyenne d'heures par salarié obtenue si l'on considère l'économie belge dans son ensemble (tous secteurs confondus). Ceci laisse entrevoir que le travail à temps partiel (qu'il soit volontaire ou involontaire) est plus fréquent dans les ISBL.

Il convient toutefois de nuancer ce résultat dans la mesure où il masque un effet de structure étroitement lié aux domaines d'activité privilégiés des ISBL (cf. graphique 8). Comme cela a été souligné précédemment, les associations sont particulièrement actives dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale ». Or il apparaît que le nombre moyen d'heures prestées par travailleur dans ces branches d'activités se situe sous les niveaux observés dans les autres branches de l'économie et ce, quel que soit la catégorie d'unités considérée (ISBL ou sociétés)<sup>15</sup>. En d'autres termes, une raison du plus faible nombre moyen d'heures prestées par travailleur au niveau du secteur associatif réside dans le fait que les ISBL sont majoritairement actives dans des branches d'activités caractérisées par des volumes de travail par travailleur qui se situent en-deçà de la moyenne nationale.

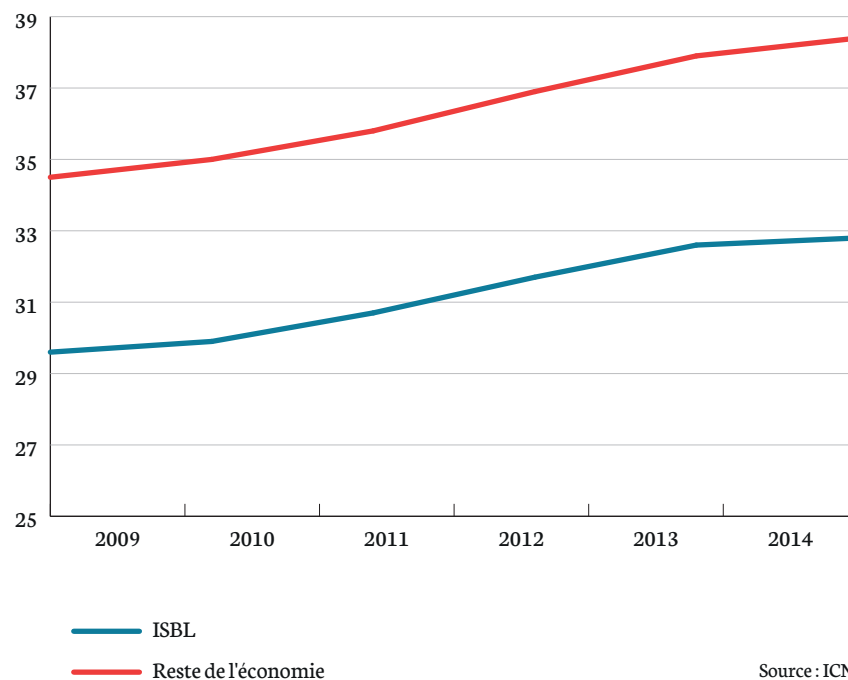
**Graphique 8 : Indicateurs relatifs à l'emploi dans les ISBL\* – Nombre moyen d'heures travaillées par salarié par an, moyenne sur la période 2009-2014 (en milliers)**



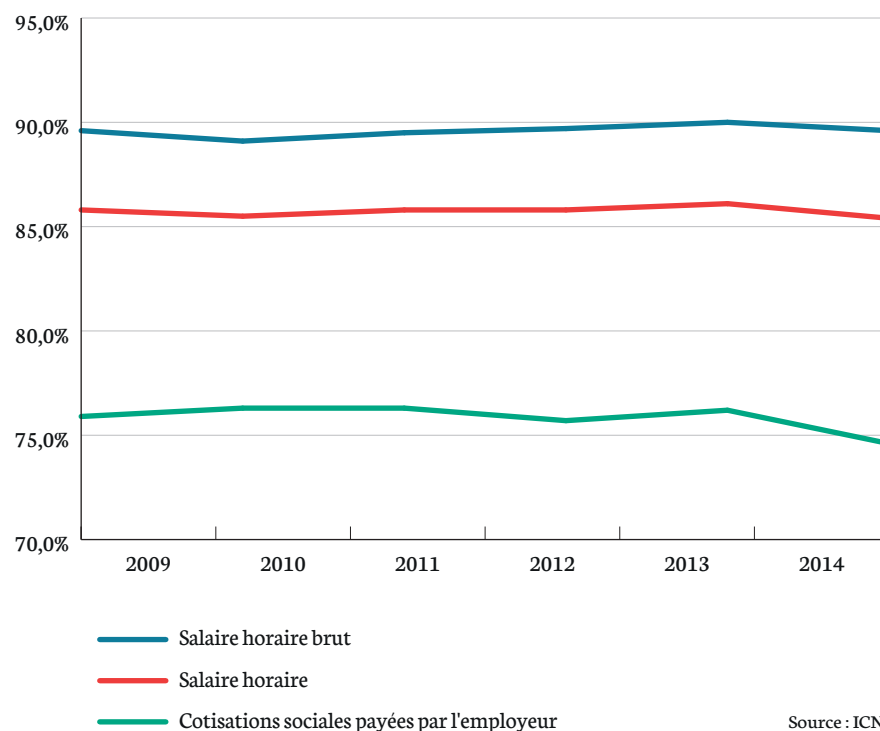
Le deuxième indicateur considéré est celui du salaire horaire moyen du secteur associatif. Il s'avère être inférieur à celui en vigueur dans le reste de l'économie, l'ordre de grandeur de cette différence étant de 14 p.c. en moyenne (graphique 9a). Cet écart par rapport au salaire moyen dans le reste de l'économie est toutefois réduit à 10 p.c. au niveau du salaire horaire brut reçu par le travailleur. En effet, le salaire horaire payé par un employeur reprend deux composantes : la première est le salaire horaire brut (qui est perçu par le salarié avant le paiement des impôts et des cotisations sociales personnelles) et la seconde reprend les cotisations sociales à charge des employeurs. Or, il s'avère que les cotisations patronales payées par les ISBL sont proportionnellement moindres que celles versées en moyenne par les entreprises ne relevant pas du secteur associatif en s'établissant à environ 76 p.c. de ces dernières en moyenne (graphique 9b).

15 Pour ce qui est des ISBL faisant partie du secteur des sociétés non financières (plus de la moitié des unités reprises dans la population du compte satellite des ISBL), le volume de travail est calculé en supposant, au niveau de chaque branche d'activité, un même nombre d'heures moyen par travailleur dans les associations et dans les autres sociétés (non ASBL) car l'on ne dispose pas de données détaillées sur les heures prestées par travailleur occupé spécifiquement dans les ISBL de ce secteur. Par contre, pour les ISBL classées dans le secteur des ISBL au service des ménages, les données individuelles sur les heures prestées sont spécifiquement prises en compte.

**Graphique 9a : Composantes de la rémunération dans les ISBL - Salaire horaire payé par les ISBL et par le reste de l'économie (en euros)**



**Graphique 9b : Composantes de la rémunération dans les ISBL - Salaire horaire relatif et ses composantes dans les ISBL, exprimé en pourcentage du salaire horaire dans le reste de l'économie**



Conclure à une qualité de l'emploi systématiquement plus précaire dans le secteur des ISBL par rapport aux autres secteurs de l'économie est cependant trop hâtif. En effet, le compte satellite ne fournit pas d'indication quant à la nature volontaire ou non du plus grand recours au travail à temps partiel. L'évidence suggère par ailleurs que le plus faible volume de travail par personne semble être une caractéristique des domaines d'activité dans lesquelles ces ISBL sont principalement actives. De même, le constat d'un salaire horaire inférieur s'explique en partie par le fait que se retrouvent dans les ISBL une plus grande concentration d'emplois disponibles à faible rémunération ainsi qu'un recours accru à des dispositions légales d'allégement des cotisations sociales à charge des employeurs.



---

Chapitre 3. **La dimension  
régionale du secteur associatif**



Trois indicateurs sont présentés et commentés dans la prochaine section selon la dimension régionale : le nombre d'ISBL, l'emploi salarié qu'elles procurent et la rémunération des salariés qu'elles génèrent.

La population des ISBL en 2014 se répartit comme suit entre les trois régions du pays : 4 996 ISBL sont situées en Région de Bruxelles-Capitale (27,4 p.c.), 6 206 sont situées en Région flamande (34,0 p.c.) et 7 048 sont en Région wallonne (38,6 p.c.).

Sur la période 2009-2014, le nombre d'unités actives dans la Région de Bruxelles-Capitale a légèrement augmenté (+7,3 p.c.), tandis que le nombre d'unités a légèrement diminué en Région flamande (-4,1 p.c.). Le nombre d'unités est resté plus stable en Région wallonne (+1,5 p.c.).

Tableau 10a : Répartition du nombre d'ISBL entre les trois régions du pays

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution cumulée	Part relative en 2014
Région de Bruxelles-Capitale	4 656	4 701	4 777	4 839	4 880	4 996	+7,3%	27,4%
Région flamande	6 470	6 448	6 434	6 402	6 363	6 206	-4,1%	34,0%
Région wallonne	6 945	6 951	6 958	6 932	6 976	7 048	+1,5%	38,6%
Total du pays (ISBL)	18 071	18 100	18 169	18 173	18 219	18 250	+1,0%	100,0%

Source : ICN

Au niveau de l'emploi que ces ISBL procurent, l'image est différente puisque la part des ISBL bruxelloises tombe à 13,7 p.c. dans le total de l'emploi procuré par les ISBL du pays. Cela laisse donc entrevoir que la Région de Bruxelles-Capitale compte un nombre relativement élevé d'ISBL mais que la taille moyenne des ISBL y est plus petite (en termes du nombre d'emplois moyen par ISBL). À l'inverse, en Région flamande, les ISBL sont de plus grande taille puisque la contribution des ISBL flamandes à l'emploi procuré par les ISBL dans l'ensemble du pays est de 59,5 p.c. Enfin, 26,8 p.c. de l'emploi total auprès des ISBL se situent en Région wallonne.

Compte tenu de l'évolution relative de l'emploi dans les ISBL de chacune des régions du pays, ce phénomène tend à s'intensifier. En effet, l'emploi salarié dans les ISBL situées en Région flamande a augmenté de 12,4 p.c. sur la période 2009-2014, malgré une diminution du nombre d'unités (cf. tableaux 10a et 10b). Les ISBL actives en Région flamande sont par conséquent de taille de plus en plus grande. Une évolution similaire est observée en Région wallonne, quoique moins marquée : l'emploi y a augmenté de 9,4 p.c. sur la pé-

riode, tandis que le nombre d'unités y a cru de 1,5 p.c. En Région bruxelloise, l'emploi n'a augmenté que de 8,3 p.c., pour une augmentation du nombre d'unités de 7,3 p.c. Par conséquent, dans l'ensemble de l'économie, les ISBL sont en moyenne de plus en plus grandes, surtout en Région flamande, mais également en Région wallonne, et, dans une moindre mesure, en Région de Bruxelles-Capitale.

**Tableau 10b : Répartition de l'emploi salarié\* des ISBL entre les trois régions du pays (en milliers)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolu- tion cumulée	Part relative en 2014
Région de Bruxelles- Capitale	59	61	62	63	64	64	+8,3%	13,7%
Région flamande	247	257	264	270	273	278	+12,4%	59,5%
Région wallonne	115	119	121	123	123	125	+9,4%	26,8%
Total du pays (ISBL)	421	436	448	456	461	467	+11,0%	100,0%

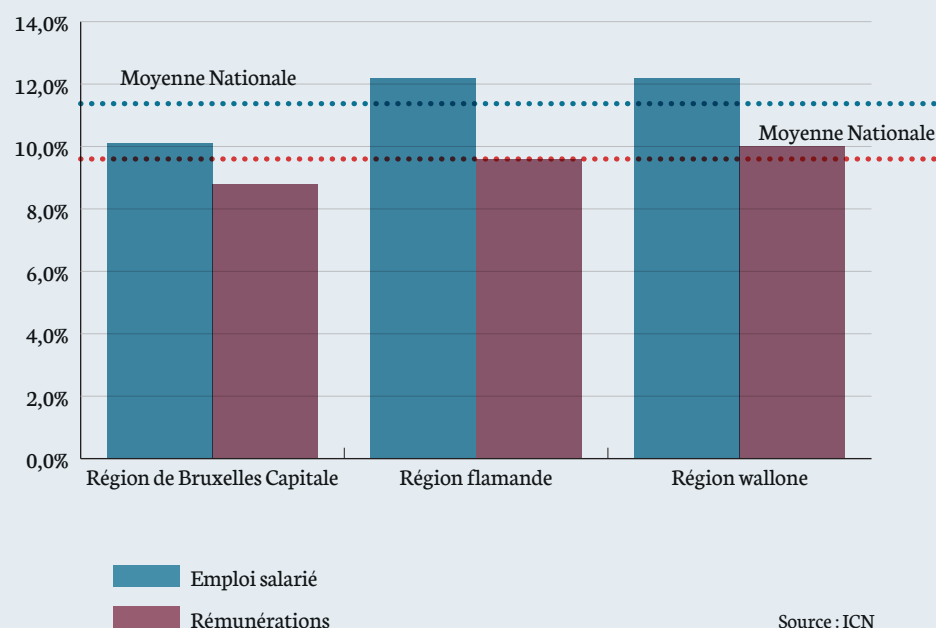
Source : ICN.

\* La population ici visée est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ou des chiffres à la TVA ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs régions est comptabilisée dans chacune des régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau 1.

Différents facteurs pourraient expliquer les divergences quant à la taille moyenne des ISBL selon la région du pays. D'une part, des ISBL dont l'activité consiste à représenter les intérêts de certains groupes ou de défendre leurs idées sont particulièrement présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale au vu du statut particulier de Bruxelles en tant que capitale européenne. Or, ces ISBL sont de taille relativement limitée. D'autre part, les ISBL présentes en Région flamande sont relativement plus grandes dans de nombreuses branches d'activités et surtout, dans le secteur des soins de santé, avec des établissements hospitaliers de taille conséquente.

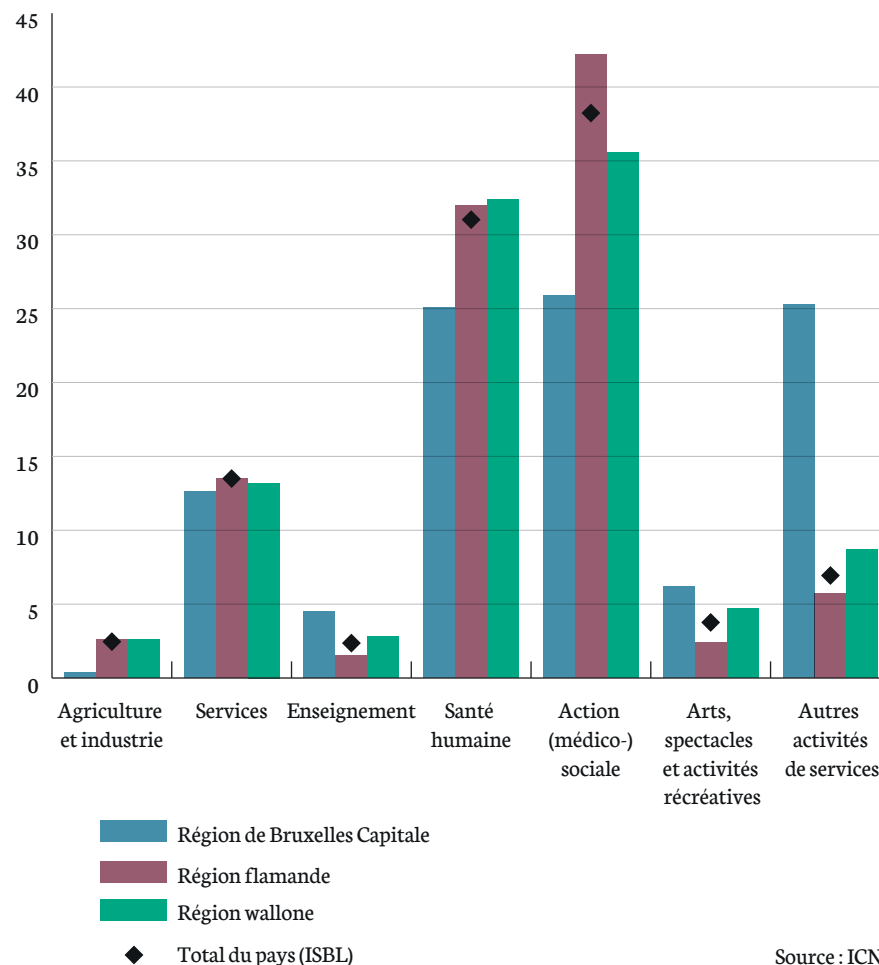
Un autre axe d'analyse consiste à mesurer l'importance du secteur associatif dans l'économie de chacune des régions. À cette fin, l'emploi procuré par les ISBL dans chaque région peut être exprimé en pourcentage de l'emploi salarié de la région, comme l'illustre le graphique 10.

**Graphique 10 : Importance des ISBL dans l'économie de chacune des régions (part des ISBL dans l'emploi salarié et les rémunérations de la région - Moyenne sur la période 2009-2014)**



Il apparaît donc qu'en moyenne sur la période 2009-2014, le poids des ISBL dans l'économie est un peu plus élevé en Région flamande et en Région wallonne que dans la Région de Bruxelles-Capitale : 12,2 p.c. de l'emploi salarié en Région flamande et en Région wallonne sont localisés dans des ISBL, contre 10,1 p.c. en Région de Bruxelles-Capitale. En termes de rémunérations, les écarts sont moindres, la part variant de 8,8% à 10,0% selon les régions.

**Graphique 11 : Emploi des ISBL par région, ventilé selon les branches d'activités (part de chaque branche d'activité dans l'emploi total des ISBL de la région - moyenne sur la période 2009-2014)**



Une étude de la structure d'activité des ISBL actives dans chacune des régions laisse entrevoir l'importance prépondérante, en termes d'emploi, des branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » dans chacune des trois régions du pays (cf. graphique 11). À noter que le poids de ces branches d'activités regroupées est plus important encore en Région flamande (74,2 p.c.) qu'en Région wallonne (68 p.c.) et en Région de Bruxelles-Capitale (51 p.c.). « Les services » (notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières) sont représentés de manière fort similaire dans les trois parties du pays : environ 13 p.c. de l'emploi associatif sont rattachés à cette branche d'activité dans chacune des régions. Enfin, notons que la Région de Bruxelles-Capitale compte une plus grande proportion de l'emploi associatif dans la branche des « autres activités de services », lesquelles englobent notamment les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la défense de leurs idées. Ces associations ont, de par la nature même de leurs activités, tendance à s'établir à Bruxelles en tant que capitale du pays mais aussi en tant que capitale européenne. C'est ainsi que plus de 25 p.c. de l'emploi des ISBL localisées à Bruxelles est situé dans de telles associations, contre seulement 8,7 p.c. en Région wallonne et 5,7 p.c. en Région flamande.

## CONCLUSIONS

Le regroupement des données économiques relatives aux institutions sans but lucratif (ISBL) en un ensemble de comptes intégrés offre une mesure quantitative de l'importance du secteur en Belgique. En proposant une lecture analytique de ces données, la présente conclusion en étaye les principaux traits marquants.

Malgré le recours à de nouvelles sources d'information et l'adaptation des procédures méthodologiques relatives au SEC2010 pour cette édition, les principaux enseignements tirés lors du précédent rapport sont confirmés. D'une part, avec une valeur ajoutée dépassant les 5 p.c. du PIB en 2014, le secteur des ISBL contribue de manière significative à la création de richesse dans l'économie belge. D'autre part, en conséquence d'une production relativement intensive en main d'œuvre, le secteur des ISBL représente 12,3 p.c. de l'emploi intérieur salarié total en 2014.

Le précédent rapport pointait l'augmentation ininterrompue de cette proportion sur la période 2000 à 2008 grâce à un taux de croissance de l'emploi systématiquement plus élevé dans le secteur associatif par rapport au reste de l'économie. Cette tendance s'est encore confirmée sur la période 2009-2014 où malgré une conjoncture en demi-teinte, l'emploi des ISBL a continué à progresser, renforçant ainsi la place du secteur dans l'économie belge.

Le secteur des ISBL couvre un large éventail d'activités. Alors que la branche des « autres activités de services » recense le plus grand nombre d'ISBL, ce sont les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » qui dominent l'activité économique avec des institutions généralement de plus grande taille. Dans un contexte de population vieillissante, « l'action sociale » et « la santé humaine » devraient en outre constituer des moteurs de la croissance future du secteur dans l'économie.

Les dépenses des ISBL se singularisent par la prépondérance du poste des rémunérations, révélant ainsi une production plus intensive en main d'œuvre que celle caractérisant les sociétés. Deux autres particularités de la structure des dépenses des associations sont, d'une part, le très faible poids des charges financières, et, d'autre part, des impôts nets sur la production négatifs qui traduisent le caractère subventionné du secteur associatif.

Les ressources courantes des ISBL sont principalement issues des revenus tirés de la vente de biens et de services ainsi que des transferts courants. Concernant l'origine de ces ressources, une certaine hétérogénéité apparaît selon la branche d'activité considérée. Aussi, dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale », le financement public couvre en 2014 plus de la moitié des ressources totales des ISBL tandis que dans les autres branches d'activités, l'essentiel des ressources provient des ménages, des entreprises, du secteur associatif et de l'étranger. En termes absolus, les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » sont les principales bénéficiaires du subventionnement en provenance de l'administration publique.

Les indicateurs portant sur la dimension régionale du secteur associatif se limitent au marché du travail. En considérant l'emploi comme l'indicateur du poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative un peu plus importante dans les Régions flamande et wallonne que dans la Région de Bruxelles-Capitale. Comme au niveau fédéral, les branches associatives de « la santé humaine » et de « l'action sociale » constituent les principaux champs d'activités des ISBL dans les trois régions du pays, même si ce trait est plus accentué encore en Région flamande. En tant que capitale du pays et de l'Europe, la Région de Bruxelles-Capitale compte une plus grande proportion de l'emploi associatif dans la branche des « autres activités de services » qui englobent les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la promotion de leurs idées.

## ANNEXE - DÉLIMITATION DES GROUPES D'ACTIVITÉS

Une description de la délimitation des sept groupes d'activités principales utilisés dans le présent rapport est fournie dans le tableau A1 ci-contre. Cette délimitation fait suite à l'adoption, depuis 2011, de la classification des activités NACE-BEL 2008 dans les comptes nationaux.

Tableau A1 - Classification des branches d'activités des ISBL

	NACE-BEL 2008	
	Section	Division
<b>Agriculture et industrie</b>	<b>A à F</b>	<b>01-43</b>
<b>Services</b>	<b>G à N</b>	<b>45-82</b>
Commerce	G	45-47
Hébergement et restauration	I	55-56
Recherche-développement scientifique	M	72
Activités liées à l'emploi	N	78
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	N	79
Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	N	82
Autres services	H, J à N	49-81 hors 55, 56, 72, 78 et 79
<b>Enseignement</b>	<b>P</b>	<b>85</b>
<b>Santé humaine et action (médico-)sociale</b>	<b>Q</b>	<b>86-88</b>
Activités pour la santé humaine	Q	86
Action (médico-)sociale	Q	87 et 88
Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	Q	87
Action sociale sans hébergement	Q	88
<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	<b>R</b>	<b>90-93</b>
Activités artistiques et culturelles	R	90-91
Activités sportives, récréatives et de loisirs	R	92-93
<b>Autres activités de services</b>	<b>S</b>	<b>94-96</b>
Activités des organisations associatives	S	94
Services aux personnes	S	95-96

Source : ICN



www.kbs-frb.be



Fondation Roi Baudouin,  
Fondation d'utilité publique  
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles  
info@kbs-frb.be  
T. 02-500 45 55  
Les dons à partir de 40 euros sur notre  
compte IBAN : BE10 0000 0000 0404  
BIC : BPOTBEB1 bénéficient  
d'une réduction d'impôt de 45 %  
du montant effectivement versé.

### **La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure.**

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

Ses valeurs principales sont l'intégrité et la transparence, le pluralisme et l'indépendance, le respect de la diversité et la promotion de la solidarité.

Ses domaines d'action actuels sont la pauvreté et la justice sociale, la philanthropie, la santé, l'engagement sociétal, le développement des talents, la démocratie, l'intégration européenne, le patrimoine et la coopération au développement.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

**Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.**

www.kbs-frb.be Abonnez-vous à notre e-news [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be)

Suivez-nous sur





PUB N° 3490

**Le poids économique des  
Institutions sans but lucratif en Belgique**